ESTIMATES

Canadian Grain Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/85-2002
ISBN 0-660-62088-X

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Canadian Grain Commission

2001–2002 Departmental Performance Report

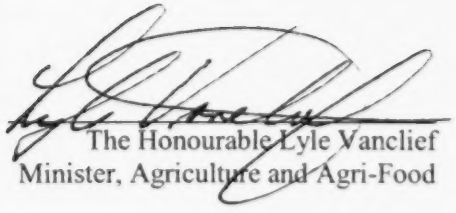

The Honourable Lyle Vanclief
Minister, Agriculture and Agri-Food

Table of contents

Section 1	**Messages**	
	Minister's message	1
	Chief Commissioner's message	2
Section 2	**Strategic context**	
	Mandate, mission and partnerships	4
	Programs and services	4
	Challenges	5
Section 3	**Performance report**	
	A grading and inspection system that addresses the changing needs of grain markets	8
	Fair, open grain transactions	14
	Protection of producers' rights	18
	Sound agency management	21
Section 4	**Concluding remarks**	25
Annex 1	**CGC partnerships**	26
Annex 2	**Financial performance**	27

103-02600/

Section 1: Messages

Minister's message

Welcome to the Canadian Grain Commission's (CGC) 2001-02 *Departmental Performance Report*. This report details how the CGC used its resources from April 1, 2001 to March 31, 2002 to regulate the grain industry, protect the interests of grain producers, and deliver consistent quality grain to Canada's domestic and foreign grain customers.

Canada is known around the world for the quality, reliability and safety of its grain exports. This is a key factor in permitting Canadian exporters to market effectively in competitive international grain markets.

This competitive advantage must be preserved and enhanced. This can, and will, be done through the Agricultural Policy Framework that the Government of Canada has developed in cooperation with the provinces, territories, the agri-food industry and Canadians. The Agricultural Policy Framework will brand Canada as the best in the world in terms of food safety, food quality and environmental sustainability.

The CGC will play a critical role in the delivery of the Agricultural Policy Framework and by doing so will ensure that Canadian grain producers receive maximum value for their products. This report outlines the major challenges the CGC faces and shows how they are being addressed.

The Honourable Lyle Vanclief
Minister, Agriculture and Agri-Food Canada

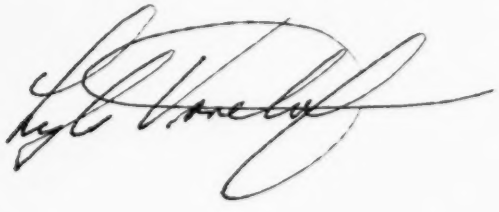

Chief Commissioner's message

I am pleased to present the Canadian Grain Commission's (CGC) *Departmental Performance Report* for April 1, 2001 to March 31, 2002.

Canadian grains, oilseeds and pulse crops are prized around the world. Wholesome, nutritious, and safe, these commodities command a premium price in world markets because they are delivered in lots which meet the quality needs of customers time after time.

In 2001, Canada exported more than $26.4 billion worth of food products that accounted for 6.6 percent of total Canadian exports. Our exports of grains, oilseeds and related products were valued at $9.9 billion, which is $400 million greater than the previous year.

The CGC provides services in grain quality management and quantity assurance to support the marketing of Canadian grain. We also impart regulations that contribute to maintaining the integrity of our industry and as such, we play an important role in Canada's success in world grain markets. This report showcases the CGC's efforts to meet the challenges facing a rapidly changing industry. Some of our achievements include the following:

- We developed strategies and programs to improve the quality assurance system. For example, we developed a grain quality management system that will be used in future years to assure the varietal purity of major wheat classes.
- In partnership with the Canadian Seeds Institute, we worked to develop a program to audit and certify identity preservation systems.
- We increased services in the Prairie Region.
- We established a new pulse crop laboratory and worked with Pulse Canada to develop various methods for determining pulse quality.
- We received ISO 9002 certification for key quality and quantity services in the Industry Services Division.
- We developed and refined new rapid tests to ensure Canadian grain shipments meet international food safety tolerances.
- We restructured the Western Standards Committee to improve producer participation and to better reflect the range of commodities grown in Western Canada.
- In consultation with producers and the industry, we reviewed and updated several policies and regulations.

The mission of the CGC is "to be a leader in providing grain quality management and quality assurance, dedicated to excellent and responsive service supporting producers, all

sectors of the grain industry and their customers." Based on this report, readers will conclude we have continued to achieve our mission in the past year.

Chris Hamblin
Chief Commissioner
Canadian Grain Commission

Section 2: Strategic context

Mandate, mission and partnerships

The Canadian Grain Commission (CGC) derives its authority from the *Canada Grain Act.* The CGC's mandate as set out in this Act is to, in the interests of producers, establish and maintain standards of quality for Canadian grain and regulate grain handling in Canada, to ensure a dependable commodity for domestic and export markets. The CGC works to develop and implement policies that meet the needs of the industry in marketing Canadian grains. The CGC assures end-use quality, thus enhancing the marketability of Canadian grain.

The CGC is organized into the Executive, Corporate Services, Grain Research Laboratory (GRL), Industry Services, and Finance. Its head office is located in Winnipeg, Manitoba. Industry Services comprises five regions: Bayport, Eastern, Pacific, Prairie and Thunder Bay. The CGC employs approximately 708 full-time staff.

The CGC works closely with producers, other members of the Canadian grain industry, and other government departments and agencies to deliver its programs and services (see Annex 1). These partnerships assist the CGC in its mission: To be a leader in providing grain quality management and quality assurance, dedicated to excellent and responsive service supporting producers, all sectors of the grain industry and their customers.

Programs and services

The day-to-day operations of the CGC involve a number of programs. Of particular importance is the CGC's grain quality and quantity assurance program. This program results in consistent and reliable shipments of grain that meet contract specifications for quality, safety and quantity. The CGC's quality and quantity assurance services include:

- Inspecting grain to certify quality, including all grain received at and shipped from terminal elevators, all grain exported from transfer elevators, and grading submitted samples of grain from producers and the grain trade
- Certifying weights for grain exports, supervising weighing at terminals, conducting audits of terminal and transfer elevator grain stocks and inspecting terminal and transfer elevator scales
- Identifying and explaining the relationships between the physical and biochemical properties of grain and the end-use value of grain
- Developing fast, accurate, economical, and meaningful methods for evaluating grain quality
- Supporting the sale and market development of grain (Grain is defined in the *Canada Grain Regulations* and includes cereals, oilseeds and pulses.) by giving technical advice on quality and end uses, and by evaluating the quality of plant breeders' cultivars to ensure that they have the physical and quality criteria needed for registration

- Screening and monitoring grain shipments to ensure that Canadian grain is not only safe but meets international tolerances for toxic contaminants
- Providing information to marketers and processors of Canadian grain on the quality of commercial grain shipments and of grain from each harvest
- Investigating complaints and inquiries related to the quality and quantity of Canadian grain shipments
- Providing other specialized services requested by the grain industry

The CGC also regulates the grain industry to ensure the fair treatment of producers and the integrity of grain transactions and to maintain quality as grain is moved through marketing channels. Regulation includes:

- Licensing eligible grain dealers and elevator companies
- Conducting audits of licensees' liabilities to producers
- Obtaining security to protect producers in case of default by a licensee
- Monitoring the financial position of licensees
- Developing and setting grain quality standards
- Inspecting grains and grain handling facilities to protect against insect infestations
- Collecting and publishing statistics on grain handling, storage, and movement
- Allocating producer cars
- Mediating and resolving producer complaints concerning grain transactions

The CGC provides other services of value to the grain industry in Canada and abroad, such as:

- Operating the Grain Inventory Accounting System and facilitating information flow on behalf of the grain trade
- Providing grain quality information
- Offering general and custom-designed grain industry training courses
- Conducting contract work, for example, repairing moisture meters and doing chemical analyses of grain

Challenges

The Canadian grain industry operates in a climate of constant change. Canada's quality assurance system must be able to adapt to change while continuing to provide buyers with grain of consistent quality. This is particularly important considering Canada exported more than $26.4 billion dollars worth of food products in 2001. This accounted for 6.6% of Canada's total exports. About 37.4% of these exports were grains, oilseeds and related products with an estimated value of $9.9 billion. The following outlines some of the major challenges confronting the CGC.

1. Pressures on Canada's visual grading system.

Canada's kernel visual distinguishability system (KVD) allows grain inspectors and the grain handling industry to quickly and cost effectively segregate grain, especially wheat, into classes based on what it looks like. Each class has specific end-use quality characteristics. This means there is a direct link between what Canadian grain looks like and how it will perform in its end use. Therefore, buyers of Canadian grain know how it will perform in its intended end use simply by knowing its class and grade. This segregation method allows for the relatively low cost, efficient movement of bulk grain through a constrained handling system.

Despite its advantages, there are pressures to move away from grain segregation based on KVD. These pressures come from a number of sources:

- Plant breeders would prefer a segregation system that would allow for greater flexibility in breeding. The kernel type requirements of KVD reportedly restricts the ability of plant breeders to improve agronomic and quality characteristics in new varieties.
- New varieties are being developed with end-use quality characteristics that are different than the existing classes.
- Non-registered, non-visually distinguishable wheat varieties are sometimes grown in Canada when these varieties are perceived to have agronomic advantages such as higher yield. If these varieties are produced in sufficient quantities and have end-use quality characteristics that are very different from the classes they resemble, they have the potential to compromise the effectiveness of the entire quality assurance system.
- Buyers of Canadian grains are becoming more quality conscious and are asking for a wider range of quality specifications along with assurances and certification of grain quality and safety. In order to augment the traditional visual grading system, it is necessary to develop faster, more flexible, and more precise instrumental methods to certify grain quality and safety.

2. The development of genetically modified grains.

Canada must address the marketing challenges presented by the development of genetically modified grain. With increasing consumer concerns about the relative safety of genetically modified grain, some countries are establishing genetically modified labeling requirements. This means that the ability to segregate genetically modified and non-genetically modified varieties could become critical to maintaining Canada's international market share. Since genetically modified varieties are not visually distinguishable from non-genetically modified varieties, this adds to the pressures on the visual grading system and intensifies the need to find an alternative method of segregation.

3. Structural changes in the Canadian grain industry.

Structural changes in the Canadian grain industry have had an impact on the CGC's revenue base. Average grain receipts at port terminals have dropped by about 20 percent since the early 1990s. This has had financial implications for the CGC as most of its revenues come from fees charged for the inspection and weighing of grain as it is loaded into vessels for export.

The grain industry has also witnessed the continuing decline in the number of small primary elevators along with simultaneous construction of new large-scale high throughput elevators. Since the early 1960s, the number of primary elevators in western Canada has dropped from over 5,000 to just under 500. Over the same period, average storage capacity has gone from about 2,000 tonnes to over 10,000 tonnes, with some facilities capable of storing 100,000 tonnes. These changes have a number of implications for the CGC including a drop in licensing revenue; a need to change our licensing policies; a changing pattern of demand for CGC services, i.e., increasing demand for farm-gate quality evaluation; and a potential reduction in the uniformity of grain shipments.

4. Increased consumer concerns about food safety.

Buyers of Canadian grain increasingly demand more rigorous and timely testing to assure themselves that Canadian grain shipments are safe. This demand for special analyses of chemical residues on cargoes increases the importance of research aimed at developing new or adapting existing analytical methods that can quickly provide the necessary precision and accuracy to meet strict market expectations.

5. Agriculture and Agri-Food Canada's new Agricultural Policy Framework

In 2001, the Government of Canada committed itself to an agricultural policy framework for the 21st century. This framework is designed to increase Canada's share of international food markets, assure Canadians about the safety of their food, and provide producers with the skills and knowledge necessary to manage the risks of farming. The ultimate objective is for Canada to be the world leader in food safety, innovation and environmentally responsible production.

The CGC's mandate and related activities address most areas outlined in the policy framework. These are national food safety programs, increased transfers of science, technology and knowledge to industry and producers, and business risk management through the CGC security program. Focusing on these priorities will give Canadian agriculture access to markets requiring traceability documentation, and encourage innovative practices among producers and industry. The CGC's certification of grain quality plays an important role in the marketing of Canadian grain abroad. In 2001-02 we worked to develop a national Identity Preserved (IP) audit and certification program. We are also cooperating with industry to introduce non-visual segregation and traceability within the bulk grain handling system. All of these initiatives and activities demonstrate an ongoing commitment by the CGC to develop plans and priorities that will complement the government's agricultural policy framework.

Section 3: Performance report

The CGC has one business line and primary objective: *a grain quality assurance system that enhances grain marketing in the interests of producers.*

In pursuit of this objective in 2001-02, the CGC organized its plans and priorities around the following four strategic outcomes:

1. A grading and inspection system that addresses the changing needs of grain markets
2. Fair, open grain transactions
3. The protection of producers' rights
4. Sound agency management

These strategic outcomes demonstrate the benefits drawn from CGC services. For each strategic outcome, the CGC has identified planned results. The outcomes achieved for each planned result during the last fiscal year are reported below.

1. A grading and inspection system that addresses the changing needs of grain markets

Number of full-time employees employed: 558

Planned resources compared to resources used	
	$ Amount
Planned resources	$46,763,544
Resources used	$47,565,399

Planned result: A quality assurance system adapted to deal with non-visually distinguishable varieties and the need to segregate genetically modified grains and oilseeds.

The CGC is committed to providing a grain quality assurance system that meets the needs of the grain industry today and over the long term. Our technical and scientific resources are critical to building a system fit to meet the challenges of demanding, competitive markets and an ever-changing industry.

Short term

In 2001–02, the CGC continued to deal with challenges to the visual grading and quality assurance system. The chronic problem of delivery of non-registered varieties of Canada Western Red Spring (CWRS) wheat into the handling system has not abated. These

varieties look the same as registered varieties of CWRS wheat but perform differently when processed. The presence of these varieties in the handling system, beyond defined tolerances, could compromise the quality of shipments of western Canadian wheat.

To minimize the risk to the quality of export wheat shipments in 2001-02, the CGC continued to monitor rail cars of CWRS wheat unloaded at terminal elevators and loaded at the ports for export. Using biochemical methods for variety identification, the CGC tested to ensure that cargoes were composed of registered varieties as specified in grading schedules. No cargoes were detected over tolerance for non-registered varieties.

Medium term

As illustrated by problems associated with the delivery of non-registered varieties, the effectiveness of Kernel Visual Distinguishability (KVD) as the primary tool for segregating grain is rapidly eroding. Other associated changes impacting on KVD effectiveness include the following: the development and registration of new varieties that do not fit the existing quality types or classes but have the same visual appearance, the splitting of wheat classes into more than one quality type, and the potential introduction of genetically modified (GM) wheat.

In January 2001, the CGC established a grain quality management system committee of stakeholders to develop alternatives to visually based methods for segregating grain into lots with the same end-use qualities. In the spring of 2002, the committee submitted a report of its deliberations to the CGC. This report included two alternative options both based on a variety declaration (affidavit) system. The CGC will be consulting with producers and other grain industry stakeholders in the summer/fall of 2002 in order to obtain input and to ascertain the most acceptable option for a KVD replacement.

In addition, the CGC is working in partnership with the Canadian Seeds Institute (CSI) to develop a program to audit and certify identity-preserved (IP) systems. Third-party verification of IP processes will enhance the marketability of Canadian specialty grain products in niche markets. For example, some customers request specific grain varieties. As these specific varieties are not visually distinguishable from the bulk grain, an IP process must be designed and implemented to ensure the customer gets only the requested varieties. The CGC's certification of the IP process will give the buyer added assurance that the product they receive will be what they expected.

Long term

The long-term solution to the limitations of the visual grading system will be to augment and then replace visual methods with non-visual methods of segregating grain into lots of similar quality. The industry needs fast, highly automated and sensitive tests to identify varieties or measure specific quality components. In 2001–02, the CGC continued its research activities aimed at developing such technology. One result achieved is the implementation of a testing service provided to the Canadian Wheat Board and the handling industry to verify the varietal purity of malt barley shipments. Testing using electrophoresis and a DNA-based testing procedure recently developed by the CGC laboratory is being used to verify that malt barley shipments meet contract specifications

for varietal purity levels, typically 95% or higher. As a service to malt companies, this technology is also being used to determine the varietal mix in blended malt samples. The successful application of a DNA-based method for identifying barley varieties in support of the handling or malting industries illustrates the practical application of molecular biology research. In addition, advances have been made in the development of laboratory scale DNA tests for GM canola and soybeans.

The ultimate objective of this research will be to develop DNA testing methods that are rapid, automated, portable for use in the field, and cost-effective. Such technologies will be used by the CGC to certify shipments for varietal composition, and as required could be used to test for the presence of genetically modified grain or for transgenic traits.

Planned result: CGC services provided in areas where there is growing demand.

Changes in the grain industry, in regulation and in international markets during the last five years present opportunities for the CGC to offer innovative and much-needed services to its clients.

In recent years, growth of value-added grain processing and an expansion in livestock production has occurred on the Prairies. There have also been more direct exports of grain to the United States. Grain exports to the U.S. have grown from 1.2 million tonnes annually in 1991–92 to 3.09 million tonnes in 2001–02. While CGC inspection services are not mandatory for shipments within Canada or to the continental U.S. by truck or rail, many shippers request our services to ensure they are delivering the quality of grain their buyers want.

At the same time, grain handling companies have built large high throughput elevators on the Prairies in an effort to improve operating efficiencies and lower transportation costs. Operators of high throughput elevators tend to make more requests for on-site CGC services to ensure that large unit train shipments are of the right quality as they leave their facility.

Pulse production has increased significantly on the Prairies over the last five years with more than 100 countries importing Canadian peas, lentils, chick peas and beans. Canada is currently the world leader in pea and lentil exports and a strong competitor in the growing international chick pea and bean markets. Rotational benefits, return per acre, minimal fertilizer requirements and contract prices have all played a role in the attractiveness of pulse crops to producers.

During 2001-02, the CGC initiated several projects and completed others in order to meet the growing demand for quality assurance services for special crops and for services at our prairie service centres and regional offices.

Prairie services

The CGC has nine service centres on the Prairies. They provide a range of inspection, certification and weighing services on site at high throughput primary elevators. During the last couple of years, producers and the industry have told us we should increase our

level of service at the centres. In response, we increased our inspection and weighing staff in the Prairie Region by five in 2001-02. In addition, further training was provided to existing staff in order to enable them to perform weighing functions.

The CGC opened an office in Swift Current, Saskatchewan in 2001–02. It is not a full service centre, but rather a location for inspectors from the Moose Jaw, Saskatchewan office to carry out entomological analysis and have access to internal information systems and grain sample storage.

Prairie service centres provided a number of analytical services such as protein and moisture tests, test weight measurements, evaluations of specific grading factors, and entomological services to producers and the industry. Our facilities in Winnipeg handle requests from our clients in the Prairie Region for more complex analytical tests. The CGC considered providing these analytical services at our Prairie offices, but the equipment and associated costs were too high to justify an expansion in service.

Pulse crops

The CGC's GRL began and completed several initiatives in 2001-02. These initiatives include:

- The completion of the new pulse laboratory in April 2001.
- Active participation with Pulse Canada in the development of a research strategy for Canadian pulses.
- Commencement of research on the composition of food grade soybeans in collaboration with the Ontario soybean industry.
- Continued development of harvest surveys for pulse crops including peas, chick peas, lentils and white beans. Quality data derived from these surveys will be of assistance to marketers of Canadian pulses.

In addition, in June 2001, members of the GRL participated in the second annual meeting of the international group made up of representatives from the world's leading pulse exporting countries. Plans for key projects were finalized and the GRL, in partnership with Pulse Canada, is playing a leading role on projects for the development of methods for moisture content, protein content, water absorption, and cooking quality. The GRL is also actively participating in projects on dehulling, color measurement and nomenclature. Initial results for protein and moisture research will be presented at the October 2002 meeting of the American Association of Cereal Chemists. The GRL will be providing leadership on this organization's pulse technical committee.

In 2001-02, with the assistance of Pulse Canada, an additional technical person was added to the CGC's pulse research group with a commitment by the CGC to maintain the position on an ongoing basis. This will enable timely completion of a project to develop a compositional database for Canadian pulse crops. Determining details on the effects of variety and environment on the composition of pulse crops will assist with efforts to penetrate into the food and feed markets.

Planned result: Enhanced ability to monitor and detect pesticide residues, mycotoxins, heavy metals and fungi to continue to ensure Canadian grain shipments meet international food safety tolerances.

The safety of food for human consumption and feed for animals is a major issue for primary producers, processors, retailers and consumers. Grain safety is a priority issue with grain buyers and an increasingly important specification in grain sales contracts.

Grain safety is an emerging priority at the CGC. The CGC's grain safety program has five components — prevention and control, monitoring, research and market support. This ensures that the marketability of Canadian grain is not jeopardized by a rapidly expanding number of food safety issues. CGC grain safety services provide marketers and buyers with the means to assure and certify the safety of Canadian grain shipments.

The international marketplace has increasingly stringent and complex standards for toxic substances and grain safety. The CGC develops and assesses analytical methods to maintain its detection capabilities. This work includes assessing rapid tests to increase efficiency and reduce costs. We look at the availability of these tests, their efficiency and their impact on material and labour costs.

Most rapid tests are specific for one chemical, and results are given within wider tolerances than are available from laboratory tests. Their cost-effectiveness may be limited, compared to laboratory tests, which can often test for several chemicals simultaneously. The choice of method, however, depends on the client and how the results are used. In 2001–02, we assessed two new enzyme-linked immuno-sorbant assay (ELISA) methods for deoxynivalenol (DON), an ELISA method for ochratoxin A and an immunoaffinity column-fluorometry method for DON.

One of the aims of the CGC is to continue to strengthen our research and services by ensuring that the grain safety unit has sufficient space and resources. For example, in 2001–02, a third sample preparation laboratory was added for trace organic analytical testing and a new automated microwave digestion apparatus was purchased for trace element testing.

Planned result: Improved international reputation and recognition as a world-class and impartial quality assurance agency.

The Industry Services Division of the CGC has obtained ISO certification for key quality and quantity assurance services. This involved a close examination and documentation of services and procedures.

In 2001–02, Head Office and the Thunder Bay region passed the audit process and as a result, along with the Bayport, Pacific and Eastern regions and certain service centres in the Prairie region, Industry Services Division received a 'Multi-Site Certificate of Registration' to ISO 9002:1994. The emphasis is now to maintain our registration by conducting both internal and external audits on our processes. Work is scheduled to begin in 2002-03 to move to the new ISO standard ISO 9001:2000.

As of September 2002, a formal process is being initiated to move the Corporate Services Division of the CGC towards ISO certification. In addition, the CGC's GRL plans to move toward ISO certification.

Meeting ISO standards is an important part of doing business in a global economy. The CGC applied for ISO certification to enhance Canada's international reputation for grain quality and quantity assurance. Industry Services Division implemented a quality management system to improve work processes, control documentation, and support better management practices.

Planned result: Ongoing and effective quality and quantity assurance services while adapting to end-use needs of buyers and to grain industry changes.

Market support missions

CGC researchers and inspectors play an important role in the sale and marketing of Canadian grain. In market support missions, researchers and inspectors exchange information on quality characteristics of importance to buyers and processors. They also ensure that the Canadian quality assurance system is meeting the needs of customers. Customer feedback is used to improve the quality assurance system. Market support missions take place each year.

In June 2001, technical visits and meetings were held with importers, millers, couscous and pasta factories, and bakeries in Casablanca and Meknes, Morocco. Following these missions, a visit was paid to the wheat quality control laboratory of the Algerian government agency responsible for wheat procurement in Algiers, Algeria. While in Algiers, we also visited mills and couscous factories nearby.

In November 2001, new crop seminars on wheat were presented and technical information was exchanged with users of Canadian wheat during visits to Japan, the United Kingdom, Spain, Italy, and the Netherlands. Similar information was shared with wheat users from Venezuela, Ecuador and Peru in February 2002.

In 2001-02, the CGC continued to make progress in developing technology and methods to assist in grading and inspection.

Hard vitreous kernel determination

Hard vitreous kernel (HVK) content is an important quality determinant of durum wheat with CGC durum wheat grade standards including minimum HVK requirements. However, measuring the HVK content of a durum sample involves a manual visual separation that is subjective and tedious which leads to bottlenecks at high throughput grain elevators when the primary grade determinant is HVK. As a result, the development of a rapid, objective and consistent procedure for HVK determination as part of grading is a high priority of the CGC. To this end, the potential of near-infrared reflectance spectroscopy (NIRS) to predict durum wheat HVK was assessed. Results indicate that NIRS has considerable potential for rapid objective determination of durum wheat HVK and further studies using field grades are continuing.

Oil content determination

Capability for rapid, non-destructive determination by pulsed nuclear magnetic resonance (NMR) of oil content in canola was established at the CGC's Vancouver Industry Services office. The application of this technology now allows export shipments of canola to be tested by internationally recognized methods for oil content without shipping samples to the GRL in Winnipeg for laboratory analysis. We now have on-site capability to certify export cargoes for oil content and monitor all canola loadings as part of the CGC quality assurance program. Other oilseed commodities will be added in the 2002-03 crop year, i.e., flax/solin and mustards.

Rapid testing of canola seed for multiple quality factors

Research carried out at the GRL in cooperation with canola breeding companies has resulted in these companies adopting NIR technology to rapidly estimate quality parameters such as moisture, oil content, protein content, glucosinolate content, and chlorophyll. The grain handling system, which uses NIR technology for protein segregation, has not been able to adopt these tests because of the special instrumental and additional modeling requirements. A portable, internet-linked FT-NIR instrument was evaluated under contract with Cognis AgroSolutions. Results from this study suggest that the NIR approach could be used for future specification, segregation and classification of Canadian canola seed both within the CGC and by inland and export terminal elevators for quality monitoring of stocks, rail cars or vessel loadings.

Tele-imaging

The CGC is continuing to develop 'tele-imaging' as a supporting technology for grain inspectors operating in remote locations. To date, we have photographed and electronically stored various grain grading factors in order that they are accessible to grain inspectors for reference purposes. Several cameras have been purchased for the CGC's regional offices and will be dispersed for fall operation.

2. Fair, open grain transactions

Number of full-time employees employed: 29

Planned resources compared to resources used	
	$ Amount
Planned resources	$3,907,309
Resources used	$3,546,069

Planned result: A grade arbitration system adapted to changing industry needs.

The CGC's grade arbitration system is based on the *Canada Grain Act* provision called *Subject to inspector's grade and dockage* (www.grainscanada.gc.ca/prodser/grainquality/grade-moist-dock-e.htm). If a producer and a primary elevator operator disagree on grade or dockage, both parties have the right

to a binding decision from the CGC. The elevator must then pay the producer according to this decision. *Subject to inspector's grade and dockage* is a long-standing right of producers.

In order to meet the needs of industry as a whole, the CGC continued its protein arbitration process (www.grainscanada.gc.ca/faq/protein-e.htm) and implemented new grading schedules in 2001-02.

Protein arbitration

Wheat with a higher protein content commands a market premium because of its superior milling performance. Elevator managers test producers' deliveries of wheat to determine protein content and set the price paid to each producer according to grade and protein level. Accurate protein test results are important to ensure that producers are paid fairly for the quality of the wheat they deliver. Over the years, many producers have raised concerns about the accuracy of protein testing after finding significant discrepancies between the test results obtained at different primary elevators.

The CGC's protein arbitration service provides a practical means for primary elevator managers and producers to get an independent decision on protein level when there is a disagreement over protein content. When an elevator manager and a producer disagree on the protein level of a delivery, they can submit a sample to the CGC for a binding decision. For the fiscal year April 2001-02 the CGC received 46 samples for protein testing. This relatively low level of demand is not indicative of the value of this service. Instead, its value lies in its availability. The fact that producers have the right to a binding protein assessment by the CGC helps to ensure that they are given a fair protein assessment at the primary elevator.

Grade schedules

The CGC's grading system is based on the grades, and specifications for those grades, as established in the *Canada Grain Regulations* (www.grainscanada.gc.ca/pubs/ggg/ggg-e.htm). The Western and Eastern Grain Standards Committees, made up of producer and industry representatives, as well as the CGC's technical experts, are responsible for reviewing and recommending grade standards. Grade schedules are revised annually to keep up with the technical and market changes in the grain industry.

During 2001-02, foreign material was removed as a grading factor in feed peas. This decision was highly supported by all sectors of the feed pea industry, as this has been a very sensitive issue for a number of years. The Eastern Grain Standards Committee also recommended lowering the No.1 Canada Yellow standard for green tinge on the surface of soybeans. Through discussions with soybean end users, it was determined that the CGC's standard was too high and that soybeans of acceptable quality were being unnecessarily downgraded.

Planned result: Fair, enforceable and uniformly applied regulations.

To ensure that CGC regulations are fair, enforceable and uniformly applied, proposed policy and regulation changes undergo rigorous scrutiny. CGC policy and regulatory reviews consist of the following steps:

- The preparation of a discussion document outlining various options for the elements of a proposed change
- Stakeholder consultations
- Internal evaluation of feed back and decision
- Advising relevant stakeholders of change
- Propose regulatory changes, if needed

The CGC responded to stakeholder concerns and reviewed many of its policies. The following examples represent work in this area.

Direct Hits

Direct hit shipments are those shipments where Canadian grain is transferred from railcars and/or trucks directly to a vessel, without storage or with limited, identity preserved, unregistered storage. Direct hits provide an opportunity to lower costs by requiring only one official inspection and weighing. Due to the fact that the direct hit process has changed over time the CGC carried out a review of the 1993 policy. The complexity of the direct hit situation was creating inefficiencies and could ultimately have led to inaccurate certification of Canadian grain.

In response, the CGC studied the issue, consulted stakeholders, and subsequently decided to make several policy changes (www.grainscanada.gc.ca/pubs/policy/2002/direct_hit-e.htm). The required regulatory changes are effective August 1, 2002. The CGC opted for changes to the elements of weighing, inspection and storage in order to simplify the current situation and recreate the original intent of the direct hit process. This decision is a positive step as it will provide for more equitable provision of CGC services, and will generate increased revenues while keeping the CGC's liability risks to a minimum.

Review of maximum shrinkage allowances at primary elevators

Shrinkage is defined in the *Canada Grain Act* as 'the loss in weight of grain that occurs in the handling or treating of grain' (www.grainscanada.gc.ca/pubs/factsheets/shrinkage-e.htm). In response to requests and recommendations from producers and the industry, the CGC carried out this review with the objective of ensuring fair and consistent shrinkage deduction practices across Canada.

The shrinkage review was a long process involving many stakeholders with divergent views. Based on the consultation results, the CGC decided to propose that the maximum shrinkage allowances at primary elevators be set to zero effective August 1, 2003. We were convinced by the views of producer organizations that argued that elevator companies should be responsible for the weight losses of grain they have purchased from farmers. This view was further bolstered by our analysis of CGC data that was inconclusive in respect of the actual shrinkage losses in the grain handling system.

Machine separations

When a grain, such as wheat, is delivered to elevators, it may contain other grain, such as flaxseed, in addition to the principal grain, which would normally be cleaned out of the principal grain. The machine separation regulation requires terminal elevators to separate and provide a separate return to a shipper for certain grain contained in dockage where that grain is at least 6% of the gross weight of the shipment.

Based on extensive consultation, the CGC proposal to repeal the machine separation regulation was accepted and became effective August 1, 2002. Repealing the machine separation regulation will promote delivery of cleaner grain because inward shippers will not automatically receive returns for other grain in a shipment. Machine separations represent an additional cost and create minor inefficiencies in terminals. Furthermore, the CGC believes that the mixing of grains should be discouraged. However, we will be offering machine separations as an optional analysis available to shippers.

Producer car loading facilities (PCLFs)

In the past three years there has been an increase in both the level of interest in commercial operation of PCLFs and in the use of producer cars. As a result, it was necessary for the CGC to consider if the regulations governing this area were still relevant and that they addressed the interests of producers and the effectiveness of Canada's quality assurance system.

The CGC launched a public consultation to determine how PCLFs should be regulated. The consultation feedback indicated overwhelming support amongst producers and producer groups for an exemption from licensing. It also indicated that producer car shippers are aware of the risk of doing business with PCLFs and are willing to shoulder all of the risk responsibility. In April 2002, based on this feedback and upon the CGC's internal analysis, we decided that PCLFs should be exempted, with conditions, from being licensed as primary elevators under the *Canada Grain Act*. In the longer term, the creation of a new class of licence called '*Producer Car Loading Facilities*' will be considered. This decision supports producers' innovative approaches to marketing their grain, and at the same time, ensures that the risks to the grain quality system are manageable. A list of currently exempted PCLFs can be found at www.grainscanada.gc.ca/regulatory/licensees/exemptpc-e.htm.

3. The protection of producers' rights

Number of full-time employees employed: 10

Planned resources compared to resources used	
	$ Amount
Planned resources	$952,337
Resources used	$956,090

Planned result: The protection of producers from grain company defaults.

The CGC operates an ongoing program to license grain companies and grain dealers. All grain company licensees must post security to cover their liabilities to producers. This requirement ensures that producers are financially protected in the event of a grain company bankruptcy or a failure to pay. In order to confirm companies have sufficient liability coverage in place, the CGC monitors licensees' monthly liabilities and requests additional security funds when warranted. In 2001–02, no compensation was issued to producers in respect to grain company defaults. A review of the audit process of licensees was completed in 2001-02, but to date the CGC is still deliberating on the review recommendations.

Producers selling grain to unlicensed companies are not protected from grain company defaults. Currently, it is estimated that 125 – 200 companies buy grain without a CGC licence. To ensure producers were aware of this situation, the CGC completed a mail out campaign to over 80,000 producers to explain their rights and responsibilities with respect to licensing and security (www.grainscanada.gc.ca/Pubs/brochures/grain_gain-e.htm). The campaign also highlighted the risks involved when dealing with unlicensed companies.

In addition to direct mail efforts, the CGC communicates its message through agricultural newspapers, producer meetings, farm shows, and the CGC web site. For example, whenever a grain company licence lapses, the CGC advertises in the farm press to ensure that producers are aware of the situation. We also post and continually update a list of licensees on our web site at www.grainscanada.gc.ca/information/licensing-e.htm. In addition, a list of grains eligible for security can be found at www.grainscanada.gc.ca/Regulatory/licensees/crops-e.htm.

It is difficult to gauge the success of information campaigns. CGC research suggests that 90 percent of western Canadian grain producers prefer to deal with CGC licensees rather than non-licensed grain companies. While this finding cannot be solely attributed to CGC advertising, it does suggest that the CGC is playing an important role in protecting Canadian grain producers.

In 2001-02, resources for licensing activities were increased with the addition of a Compliance Officer and extra clerical staff.

Planned result: Fair treatment of producers by grain companies and grain dealers.

Making sure producers receive fair treatment is an important part of the CGC's regulatory function. The CGC has a number of safeguards in place to ensure that producers are treated fairly in their grain transactions. These safeguards include assistant commissioners acting as liaisons between grain producers and the local industry, a 1-800 producer information line and complaint mechanism, and a grade arbitration system. In 2001-02 the CGC also reviewed producer representation on the Western Grain Standards Committee.

Assistant commissioners

During the 2001–02 fiscal year, the CGC had five assistant commissioners representing the provinces of Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario and Quebec.

The assistant commissioners in eastern Canada serve as a liaison between the CGC and the eastern grain industry to promote the CGC's role and services to the industry. Assistant commissioners in western Canada are responsible for dealing with producer complaints and inquiries and for publicizing the activities of the CGC at the farm level. In total, the assistant commissioners in western Canada responded to1094 producer complaints concerning failure to pay or late payment, grade and dockage disputes, producer cars, shrinkage deductions, and fee charges.

1-800 Producer information line

Producers have an additional opportunity to voice concerns through the CGC's toll-free Producer Information Line. This telephone service operates with the following service standard:

> All complainants are to be notified that their complaints have been received and are being looked at, by the end of the next working day after the call is received.

The following table shows the total number of grain related complaints and information requests that the Producer Information Line handled during the last four fiscal years.

Number of calls to Producer Information Line, by category, from fiscal years 1998–99 to 2001–02

	Total number of complaints	Total number of information requests
Fiscal year		
1998–1999	41	476
1999–2000	30	622
2000–2001	25	483
2001-2002	73	568

Grade arbitration system

As mentioned above, producers who disagree with a primary elevator operator on a grade, dockage or protein assessment have the right to a binding decision from the CGC. The elevator operator must pay the producer according to this decision. The table below illustrates the number of requests for grading arbitration that the CGC processed during the last four fiscal years.

Number of requests for arbitration services from fiscal years 1998–99 to 2001–02

	Number of requests processed
Fiscal year	
1998–1999	221
1999–2000	536
2000–2001	481
2001–2002	402

While there are several mechanisms to ensure producers are treated fairly, CGC research suggests that a significant number of producers are unaware of the protective services offered by the CGC. As a result, the CGC is continuing to devise new strategies to inform producers about the protective services that the CGC offers. During 2001-02, this was accomplished through a mail campaign where producers were contacted directly.

Producer representation on the Western Grain Standards Committee (WGSC)

The structure and effectiveness of the WGSC (www.grainscanada.gc.ca/newsroom/news releases/2001/2001-15-e.htm) have been matters of concern for some time. Many producers have expressed the perception that producer members nominated by line companies and/or industry organizations could not properly represent producers. Further, producer and industry alike have said the committee needed to be restructured to reflect the changes in western Canada's grain industry. In light of this situation, a committee was struck with the mandate to provide the CGC with recommendations regarding the producer composition of the WGSC.

Based on recommendations and feedback from industry groups, the twelve producer seats on the WGSC were assigned to various farm groups and industry stakeholders. In June 2002 letters were issued to relevant stakeholders requesting names of candidates to fill the seats. Results of these requests are to be analyzed in July 2002 in order that the renewed WGSC be operational for October 2002.

Planned result: Maintenance of producer delivery options.

In response to producer demand, the CGC is continuing to ensure the availability of producer delivery options. Delivery options, such as producer cars, provide an opportunity for producers to safeguard their interests. The main saving for producers is

through avoiding primary elevator tariffs—a consideration when grain prices are low (www.grainscanada.gc.ca/pubs/factsfarm/factsfarmers15-e.htm).

During the 2001–02 fiscal year, grain deliveries by producer cars were up 59.8 percent from the previous year.

Number of producer car applications processed, from fiscal years 1998–99 to 2001–02	
	Number of cars processed
Fiscal year	
1998–1999	3,500
1999–2000	3,370
2000–2001	4,145
2001–2002	6,635

As noted above, the CGC completed an extensive consultation process regarding the regulation of PCLFs.

4. Sound agency management

Number of full-time employees employed: 98

Planned resources compared to resources used	
	$ Amount
Planned resources	$12,185,466
Resources used	$14,101,736

Planned result: Efficient, responsive, and cost effective services.

During the past fiscal year, the CGC implemented a number of reforms to its programs and services in order to deal with the deficit resulting from reduced volumes of grain being exported coupled with rising costs. Examples of these reforms are as follows:

- Streamlining terminal elevator operations and cross-training of staff
- Reducing the number of positions in Thunder Bay and the Pacific region
- Restricting hiring except where this would seriously impede critical CGC operations

The CGC also commenced its implementation of the government wide initiative - Modern Comptrollership. The purpose of this initiative is to shift CGC operations from a financial perspective to a broader and more integrated management approach in the following elements:

- Leadership
- Control Systems
- Performance Information
- Integrated Risk Management
- Human Resource Capacity
- Values and Ethics

In pursuit of this goal the CGC obtained a Management Capacity Assessment from external consultants. The recommendations made by the consultants have led the CGC to work on, and achieve results in many areas. Examples of these achievements are:

- Revenue Model – To improve the CGC's budgeting process, a revenue model was developed to recast the grain handling volumes throughout the various regions and the impact on resources. This allows the CGC to alter its financial forecasts and budget accordingly in light of more up to date information.
- Costing Model – A costing model was developed at the CGC in 2001 that matches the expenses to specific revenues. This model is used in tandem with the existing revenue model and provides information for the budgeting process (i.e., for program evaluation purposes). The CGC is currently using this costing model.
- Financial Information Strategy – The CGC became fully compliant with Treasury Board's Financial Information Strategy in the 2001-2002 fiscal year.
- Service Standards – The CGC has developed internal service standards for its Corporate and Industry Services Divisions. The purpose of these standards is to improve objective measures of employee job performances and facilitate internal accountability. The GRL and Industry Services are currently updating additional service standards.

The CGC also began work on meeting the Treasury Board's new cost recovery guidelines. As the CGC's service fees are frozen until March 31, 2004, we have been unable to implement full cost recovery initiatives where services benefit a private group. However, work on this matter has allowed us to review our current cost recovery levels and establish appropriate funding levels for CGC services. This work places us in a position to quickly implement a cost recovery policy as soon as our external environment allows.

During the last three years, our expenditures have increased. Many of these new expenditures can be attributed to additional client services, e.g., continuous 24-hour operations on the West Coast, monitoring for non-registered varieties and providing increased services on the Prairies. The expansion of CGC services has been necessary in light of the changing nature of the grain industry (see Section 2). The CGC is committed to keeping pace with this change in the most efficient and cost effective manner.

Planned result: Financial stability for the CGC.

In March 2002, the CGC initiated a Business Plan process in order to address the issue of the CGC's longer-term financial stability and confirm whether our services continue to meet the needs of industry. We appointed a full time Business Plan Coordinator and created a working group for support. In addition, a steering committee made up of CGC Commissioners and senior managers was established. The Business Plan exercise will benefit from the work done during the 1998-99 Program Review. The CGC is working to have the plan ready, in draft form, by October 2002.

Planned result: A CGC workforce that is representative of the Canadian population.

Over the last year, the CGC has made progress in meeting its employment equity objectives with respect to representation of the four designated groups (Aboriginal peoples, visible minorities, persons with disabilities, and women). Workforce analysis indicated that representation of Aboriginal peoples and people with disabilities meets expected levels. In addition, through improved recruiting and retention, the gap for women in scientific and professional positions has been decreased and the representation of women grain inspectors has slightly improved. The representation of visible minorities is not adequate, and the CGC has placed a priority on bridging this gap.

Group representation in the CGC, as of February 14, 2002				
	All employees	Designated group employees	Expected representation	Difference (Actual – expected)
Occupational group				
Women	783	261	225	36
Aboriginal peoples	783	32	20	12
Persons With disabilities	783	42	36	6
Visible minorities	783	60	94	-34

To determine whether there are systemic barriers which may inhibit achievement of our goals, a thorough Employment Systems Review was completed in May 2001. This evaluation examined the internal factors that contribute to representation problems and provided suggestions on how to deal with them. The results were then used as the basis for the CGC Employment Equity Plan (EEP) that was completed in 2002. CGC employment equity and steering committees and senior management, in consultation with bargaining units representing CGC employees, developed this plan. With the formation and formalization of the EEP, the CGC is confident that we will reach our employment equity goals and continue to improve our workforce representation.

CGC support for employment equity is evident in other areas. Over the last fiscal year the CGC provided time, resources and logistical support for staff involved with the National Council of Visible Minorities (www.hc.gc.ca/ncvm). The CGC also continues to be a partner in the Embracing Change Initiative for all federal departments in Manitoba. This initiative currently serves as a model for other provinces working in this area.

Planned Result: Workplace Improvements.

The 1999 Public Service Employee Survey continues to serve as the basis for improvements in the workplace. Training on harassment has taken place in many work sites. Courses have been delivered to managers to achieve more consistency and transparency in the staffing process. Human resource (HR) policies are being reviewed, re-published, and posted on the CGC intranet in an effort to ensure that all employees are aware of and have access to policies when required.

HR delegation has been revised to ensure that managers have the correct authorities. Both the Treasury Board 'Prevention of Harassment in the Workplace' policy and the 'Disclosure of Wrongdoing in the Workplace' policy have been implemented.

The CGC is also participating in the survey for 2002 and has enjoyed a marginally increased level of participation over the 1999 survey. This will serve as a milestone to track improvements in this area.

Section 4: Concluding remarks

Our efforts to meet the changing needs of grain markets, ensure fair, open grain transactions, protect producers' rights, and develop sound agency management are evident in the following key results:

- Strategies to update and improve the quality assurance system
- A partnership with the CSI to develop a program to audit and certify identity preserved systems
- Increased services in the Prairie Region
- The completion of a new pulse laboratory
- The development and refinement of new rapid tests to ensure Canadian grain shipments meet international food safety tolerances
- ISO 9002 certification for key quality and quantity services in the Industry Services Division
- Continuing program of protein arbitration and new grading schedules
- Policy redrafting to ensure efficient operation of the CGC
- Reform of producer representation on the WGSC
- Commencement of implementation of the Modern Comptrollership initiative
- Achieving overall representation targets for women, Aboriginals, and persons with disabilities

The success of the CGC also depends on the flexibility of its operations. The Canadian grain industry is a dynamic and challenging environment. For the CGC to remain effective it must respond to the immediate concerns of the industry. During the 2001–02 fiscal year, the CGC responded to the demands of producers and industry regarding the regulation of PCLFs. The CGC moved quickly to ensure that producers remained entitled to all delivery options while still maintaining the integrity of the quality assurance system.

In summary, this section has outlined the results achieved by the CGC and the areas it needs to improve. The CGC will continue to work towards its strategic outcomes in a manner that will benefit the long-term interests of Canadian grain producers and the grain industry.

Annex 1: CGC partnerships

CGC partnerships

Key partners	**Areas of cooperation**
Industry Partners	
Producers	Setting grain quality standards
Grain companies	Operation of the grain quality assurance system
Processors	Development and implementation of policies and regulations
Canadian Wheat Board	Sharing market information
Universities	Market development and support
Laboratories	Research and technology transfer
Plant Breeders	Auditing industry IP systems
Canadian International Grains Institute	
Canadian Seeds Institute	
Portfolio Departments and Agencies	
Agriculture and Agri-Food Canada	Sharing knowledge
Canadian Food Inspection Agency	Research
Canadian Dairy Commission	Strategic planning
Farm Credit Corporation	Meeting international tolerances for toxic contaminants in grain
National Farm Products Council	Shared quality assurance program delivery
Other government departments	
Department of Foreign Affairs and International Trade	Sharing knowledge
Statistics Canada	Facilitating international trade
Canadian International Development Agency	Publication of grain statistics
Industry Canada	Market development and support
Health Canada	Inspection and certification of terminal and transfer elevator scales
Canada Customs and Revenue Agency	
National Research Council	
Provincial Departments of Agriculture	
Foreign	
U.S. Department of Agriculture (Grain Inspection, Packers and Stockyards Administration)	Shared quality assurance program delivery
Food Science Australia	Facilitating international trade
Bread Research Institute, Australia	Research
Japanese Food Agency	Technology
Russian State Grain Inspectorate	Training and Technology
State Administration of Grain (China)	

Annex 2: Financial performance

Summary of voted appropriations ($ in thousands)

		2001–02		
Vote	**Canadian Grain Commission**	**Planned spending**	**Total authorities**	**Actual**
35	Program expenditures	18,495	18,495	**18,495**
(S)[1]	Contributions to employee benefit plans	2,618	2,618	**2,618**
(S)	Revolving Fund	(252)	(252)	**(252)**
10	Modern management			**148**
15	Collective agreements			**3,166**
5	Termination benefits			**318**
5	Maternity & termination benefits			**521**
	SCIP revenue			**175**
	Y2K loan repayment			**(100)**
	Transfer to Winnipeg Commodity Exchange			**(200)**
	Total department	**20,861**	**20,861**	**24,889**

[1] Statutory

The summary of voted Appropriations represents the amount of funding received by the CGC through the approved votes. It compares the planned amount, the funding approved, i.e., total authorities, and what the CGC actually spent after all adjustments, i.e., actual.

Comparison of total planned spending to actual spending ($ in thousands)			
	2001–02		
Canadian Grain Commission	**Planned spending**	**Total authorities**	**Actual**
Full-time equivalents, i.e., number of employees	805	805	708
Operating	62,550	62,550	65,194
Total gross expenditures	**62,550**	**62,550**	**65,194**
Less: Respendable revenues	41,689	41,689	38,820
Total net expenditures	**20,861**	**20,861**	**26,374**
Other revenues and expenditures			
Cost of services provided by other departments	2,793	2,793	2,793
Net cost of the program	**23,654**	**23,654**	**29,167**

This table represents the total Revolving Fund and Appropriations and planned revenue and expenses compared to the total dollars actually spent by the CGC.

Historical comparison of total planned spending to actual spending ($ in thousands)

			2001–02		
Canadian Grain Commission	**Actual 1999–00**	**Actual 2000–01**	**Planned spending**	**Total authorities**	**Actual**
	56,324	58,744	62,063	62,550	**65,194**
Total	**56,324**	**58,744**	**62,063**	**62,550**	**65,194**

This historical comparison of planned departmental spending versus actual spending is a reflection of the total Revolving Fund and Appropriations compared to the total actually spent by the CGC. It provides some comparative information for the two previous years. Gross expenditures have increased at a rate of 4–5 percent annually over the last two years.

Respendable revenues ($ in thousands)

			2001–02		
Canadian Grain Commission	**Actual 1999–00**	**Actual 2000–01**	**Planned revenues**	**Total authorities**	**Actual**
Inspection, weighing, registration and cancellation	40,432	41,776	37,700	37,700	**36,943**
Licences and other revenue	1,181	1,346	3,989	3,989	**1,877**
Total respendable revenues	**41,613**	**43,122**	**41,689**	**41,689**	**38,820**

Respendable revenues represent funds generated through fees and contracts for services rendered by the CGC. These revenues are spent to cover a portion of the cost of providing these services. In addition, the table provides some comparative information for the two previous years. The data indicates that while revenue increased by 4 percent from 1999–00 to 2000-01, there was a 10 percent decrease in the 2001–02 fiscal year.

Capital spending ($ in thousands)

Canadian Grain Commission	Actual 1999–00	Actual 2000–01	2001–02 Planned spending	2001–02 Total authorities	2001–02 Actual
Capital spending	1,583	2,827	3,000	3,000	**2,643**
Total capital spending	**1,583**	**2,827**	**3,000**	**3,000**	**2,643**

This table provides some comparative information for total capital spending over the two previous years.

Revolving Fund financial summaries ($ in thousands)

Canadian Grain Commission	Actual 1999–00	Actual 2000–01	2001–02 Planned spending	2001–02 Total authorities	2001–02 Actual
Revenues	68,032	63,083	62,550	62,550	**63,709**
Expenses	56,324	58,744	62,063	62,550	**65,194**
Profit (or Loss)	**11,708**	**4,339**	**487**	**0**	**(1,485)**
Add items not requiring use of funds:					
Depreciation/ Amortization	1,095	1,234	1,334	1,334	**1,900**
Other	570	754	0	0	**654**
Change in working capital	(11,406)	4,280	401	1,918	**769**
Investing activities:					
Acquisition of depreciable assets	(1,513)	(2,818)	(1,970)	(3,000)	**(2,643)**
Cash surplus (requirement)	**454**	**7,789**	**252**	**252**	**(805)**
Authority: cumulative surplus (drawdown)	**14,171**	**21,960**	**14,675**	**12,504**	**11,960**

This table represents the conversion of financial statement information from book value to a cash basis. The cumulative surplus (drawdown) is made up of the cumulative net surplus (drawdown) plus a $2-million line of credit. This line of credit is set aside for expected cashflow shortfalls during the business cycle.

BUDGET DES DÉPENSES

Commission canadienne des grains

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/85-2002
ISBN 0-660-62088-X

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Commission canadienne des grains
Rapport ministériel sur le rendement 2001–2002

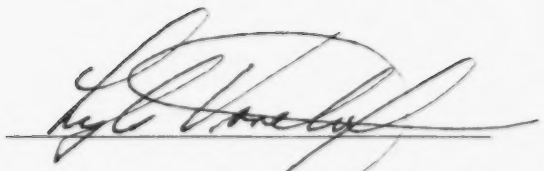

L'honorable Lyle Vanclief
Ministre d'Agriculture et Agroalimentaire

Table des matières

Chapitre 1	**Messages**	
	Message du Ministre	1
	Message du Commissaire en chef	2
Chapitre 2	**Contexte stratégique**	
	Mandat, mission et partenariats	4
	Programmes et services	4
	Défis	6
Chapitre 3	**Rapport sur le rendement**	
	Régime d'assurance-qualité qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers	9
	Transactions sur les grains équitables et transparentes	17
	Défense des droits des producteurs	21
	Saine gestion de l'organisme	24
Chapitre 4	**Mot de la fin**	29
Annexe 1	**Partenaires de la CCG**	30
Annexe 2	**Rendement financier**	32

Chapitre 1: Messages

Message du Ministre

Vous avez entre les mains le *Rapport ministériel sur le rendement 2001-2002* de la Commission canadienne des grains (CCG). Il explique comment la CCG a utilisé les ressources mises à sa disposition du 1er avril 2001 au 31 mars 2002 pour réglementer l'industrie céréalière, défendre les intérêts des céréaliculteurs et garantir un approvisionnement constant de grains de qualité aux acheteurs canadiens et étrangers.

Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour la salubrité, la qualité et la fiabilité de ses exportations de grain. Ces facteurs importants permettent aux exportateurs canadiens d'occuper une place de choix sur les marchés céréaliers internationaux très concurrentiels.

Cet avantage doit être soutenu et renforcé. On peut et doit y arriver par le truchement du Cadre stratégique pour l'agriculture que le Gouvernement du Canada a élaboré en collaboration avec les provinces, les territoires, l'industrie agroalimentaire et les Canadiens. Le Cadre stratégique pour l'agriculture identifiera le Canada comme le chef de file mondial en matière de qualité et de salubrité des aliments et et de durabilité écologique.

La CCG jouera un rôle essentiel à l'exécution du Cadre stratégique pour l'agriculture et assurera que les céréaliculteurs canadiens obtiennent le meilleur prix possible pour leurs produits. Le présent rapport résume les défis importants auxquels est confrontée la CCG et précise comment celle-ci entend les relever.

L'honorable Lyle Vanclief
Ministre de l'Agriculture et l'Agroalimentaire

Message de la Commissaire en chef

Je suis heureuse de vous présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice allant du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Les céréales, les oléagineux et les cultures spéciales du Canada sont prisées dans le monde entier. Ces produits sains, nutritifs et salubres commandent un prix élevé sur les marchés internationaux, parce que les lots livrés répondent constamment aux besoins de qualité des consommateurs.

En 2001, la valeur des exportations canadiennes de produits agroalimentaires a dépassé les 26,4 milliards de dollars, ce qui représente 6,6 % de l'ensemble des exportations. La part de ces exportations constituées de céréales, d'oléagineux et de produits connexes s'élevait à 9,9 milliards de dollars, soit 400 millions de dollars de plus que l'année précédente.

La CCG fournit les services de gestion du régime d'assurance-qualité et d'assurance-quantité afin de soutenir la commercialisation du grain canadien. Nous adoptons aussi des règlements qui contribuent à maintenir l'intégrité de notre industrie et jouent ainsi un rôle dans le succès du Canada sur les marchés mondiaux. Le présent rapport met en lumière les efforts de la CCG pour répondre aux défis d'une industrie en évolution rapide. Les réalisations de l'organisme comprennent notamment les éléments suivants:

- Nous avons élaboré des stratégies pour améliorer le système d'assurance-qualité. Par exemple, nous avons développé un système de gestion de la qualité des grains qui sera utilisé pour assurer la pureté variétale des grandes classes de blé.
- En partenariat avec l'Institut canadien des semences, nous avons travaillé à mettre sur pied un programme de vérification et d'attestation des systèmes de ségrégation.
- Nous avons mis sur pied un nouveau laboratoire sur les légumineuses et avons collaboré avec Pulse Canada pour élaborer différentes méthodes de détermination de la qualité des légumineuses.
- Nous avons reçu la certification ISO 9002 pour des services clés liés à la qualité et à la quantité à la division des Services à l'industrie.
- Nous avons élaboré et raffiné de nouveaux tests rapides pour s'assurer que les expéditions canadiennes de grain répondent aux normes internationales en matière de salubrité des aliments.
- Nous avons restructuré le Comité de normalisation des grains de l'Ouest afin d'améliorer la participation des producteurs et de mieux refléter la gamme des produits cultivés dans l'Ouest du Canada.
- En consultation avec les producteurs et l'industrie, nous avons passé en revue et mis à jour plusieurs politiques et règlements.

La mission de la CCG est d'« être chef de file sur le plan d'assurance-qualité et d'assurance-quantité du grain, engagé à fournir d'excellents services adaptés aux besoins des clients ». Ce rapport permettra aux lecteurs de constater que nous avons su continuer à réaliser notre mission au cours de la dernière année.

Chris Hamblin
Commissaire en chef
Commission canadienne des grains

Chapitre 2: Contexte stratégique

Mandat, mission et partenaires

La Commission canadienne des grains (CCG) tire ses pouvoirs de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la *Loi*, la CCG a le mandat de réglementer la manutention du grain au Canada ainsi que d'établir et d'appliquer des normes de qualité à l'égard des grains canadiens, au bénéfice des producteurs. En exerçant ces fonctions, la CCG garantit un approvisionnement fiable en denrées alimentaires au pays et à l'étranger. La CCG travaille de près avec tous les intervenants de l'industrie céréalière du Canada pour élaborer et appliquer ses politiques et pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de commercialisation des grains canadiens. En assurant la qualité à l'utilisation finale, la CCG rehausse la valeur marchande des grains canadiens.

La CCG se compose de la Direction, des Services à l'organisme, du Laboratoire de recherches sur les grains, des Services à l'industrie et des Finances. L'administration centrale est établie à Winnipeg, au Manitoba. Les Services à l'industrie sont divisés en cinq régions: Bayport, Est, Pacifique, Prairies et Thunder Bay. La CCG compte environ 708 employés à temps plein.

La CCG travaille de près avec les producteurs, les membres de l'industrie céréalière et les autres ministères et organismes gouvernementaux pour exécuter ses programmes et services (voir l'annexe 1). Les partenaires de la CCG l'aident à réaliser sa mission, qui est d'être un chef de file sur le plan de la gestion de la qualité du grain et de l'assurance-qualité, engagé à fournir d'excellents services adaptés aux besoins des clients et à soutenir les producteurs, tous les secteurs de l'industrie céréalière et leurs clients.

Programmes et services

La tâche journalière de la CCG consiste à exécuter de nombreux programmes, notamment son programme d'assurance-qualité et d'assurance quantité, qui garantissent des cargaisons de grain constantes, fiables et répondant aux exigences des contrats en matière de qualité, de salubrité et de quantité. Dans le cadre de son programme d'assurance-qualité et d'assurance-quantité, la CCG se livre aux activités suivantes:

- Inspecter le grain en vue d'en attester la qualité, notamment tout le grain livré aux silos terminaux ou expédié de ceux-ci, tout le grain exporté depuis les silos de transbordement et tous les échantillons de grains soumis par les producteurs et autres intervenants de l'industrie à des fins de classement.
- Attester le poids des exportations de grain, superviser la pesée aux silos terminaux, vérifier les stocks de grains aux silos terminaux et aux silos de transbordement, inspecter les balances aux silos terminaux et aux silos de transbordement.
- Déterminer et expliquer les liens entre les propriétés physiques et biochimiques du grain et sa valeur à l'utilisation finale.

- Mettre au point des méthodes rapides, efficaces, utiles et économiques pour l'évaluation de la qualité du grain.
- Appuyer les ventes et l'expansion du marché des grains (« grain » est défini dans le *Règlement sur les grains du Canada* et comprend les céréales, les oléagineux et les légumineuses) en offrant des conseils d'ordre technique sur la qualité des grains et sur leur utilisation finale, et évaluer la qualité des lignées créées par les phytosélectionneurs pour veiller à ce qu'elles présentent les caractéristiques physiques et qualitatives nécessaires à l'enregistrement.
- Analyser et surveiller les cargaisons de grain pour garantir non seulement que le grain canadien est salubre, mais qu'il respecte les limites internationales en matière de contaminants toxiques.
- Fournir de l'information sur la qualité des expéditions commerciales de grain, ainsi que des grains de chaque nouvelle récolte, aux négociants et aux transformateurs de grain canadien.
- Faire enquête sur les plaintes reçues au sujet de la qualité et de la quantité d'expéditions de grain canadien et y donner suite; répondre à des demandes de renseignements à cet effet.
- Fournir d'autres services spécialisés à la demande des membres de l'industrie du grain.

De plus, la CCG réglemente l'industrie du grain pour assurer le traitement équitable des producteurs, l'intégrité des transactions sur les grains et le maintien de la qualité du grain tout au long de son cheminement dans les divers canaux de distribution. Dans le cadre de ses fonctions régulatrices, la CCG est appelée à s'acquitter des tâches suivantes:

- Agréer les négociants en grains et les compagnies propriétaires de silos qui satisfont aux exigences.
- Vérifier les obligations des entreprises agréées envers les producteurs.
- Obtenir une garantie financière pour protéger les producteurs en cas de manquement de la part des entreprises agréées.
- Surveiller la situation financière des titulaires de licences.
- Élaborer et édicter les normes de qualité des grains.
- Inspecter les grains et les installations de manutention céréalière pour assurer l'absence d'infestations d'insectes.
- Recueillir et publier des statistiques sur la manutention, le stockage et le mouvement du grain.
- Attribuer des wagons aux producteurs.
- Assurer l'arbitrage des plaintes formulées par les producteurs à l'égard des transactions sur les grains.

La CCG fournit d'autres services auxquels l'industrie du grain, au Canada et à l'étranger, attache une grande valeur. En voici quelques exemples:

- Tenir à jour le Système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS) et faciliter le cheminement de l'information pour le compte des négociants céréaliers.
- Diffuser des données sur la qualité des grains.
- Offrir des cours de formation, généraux ou personnalisés, aux membres de l'industrie céréalière.
- Exécuter des fonctions en sous-traitance, par exemple, la réparation des humidimètres et l'analyse chimique du grain.

Défis

L'industrie céréalière du Canada œuvre dans un milieu en évolution constante. Notre régime d'assurance-qualité doit être en mesure de s'adapter au changement tout en continuant d'offrir aux acheteurs des grains de qualité constante et uniforme. Ceci est particulièrement important étant donné que la valeur des exportations canadiennes de produits alimentaires a atteint plus de 26,4 milliards de dollars en 2001, ce qui représente 6,6 % de l'ensemble des exportations canadiennes. Environ 37,4 % de ces transactions visaient les exportations de céréales, d'oléagineux et de produits connexes d'une valeur approximative de 9,9 milliards de dollars. Voici les principaux défis auxquels la CCG doit faire face:

1. Pressions exercées sur le système de classement visuel canadien

La méthode canadienne d'identification visuelle des grains permet aux inspecteurs des grains et à l'industrie de la manutention céréalière de séparer rapidement et à peu de frais le grain, particulièrement le blé, en fonction de son apparence. Chacune des classes présente des caractéristiques spécifiques d'utilisation finale. Cela signifie qu'il y a un lien direct entre l'apparence du grain et son comportement à l'utilisation finale. Par conséquent, en connaissant simplement la classe et le grade de grain canadien, les acheteurs savent quel sera son rendement lors d'une utilisation finale donnée. Notre méthode de distinction permet le mouvement efficace et à peu de frais du grain en vrac dans un réseau de manutention assujetti à des exigences.

Malgré les avantages de la méthode de distinction visuelle des grains, de nombreuses pressions sont exercées pour qu'elle soit abandonnée. Ces pressions proviennent de plusieurs sources:

- Les sélectionneurs préféreraient un système de ségrégation qui offrirait une plus grande souplesse lors de la sélection. Ils croient que les critères de distinction visuelle des grains limitent leur capacité d'améliorer les caractéristiques agronomiques et qualitatives des nouvelles variétés.
- Les caractéristiques d'utilisation finale des nouvelles variétés développées sont différentes de celles des classes existantes.
- Il arrive que des variétés de blé non enregistrées et non distinguables visuellement soient cultivées au Canada lorsqu'elles semblent offrir des avantages agronomiques, notamment un meilleur rendement. Si ces variétés sont produites en quantité

suffisante et possèdent des caractéristiques de qualité à l'utilisation finale très différentes des classes auxquelles elles ressemblent, elles risquent de compromettre l'efficacité de l'ensemble du régime d'assurance-qualité.

- Les acheteurs de grain canadien deviennent de plus en plus sensibles à la qualité et demandent une gamme plus vaste de caractéristiques de qualité ainsi que des assurances et des certifications de la qualité et de la salubrité du grain. Afin de compléter le système traditionnel d'inspection visuelle du grain, il faut mettre au point des méthodes instrumentales plus rapides, plus souples et plus précises pour attester la qualité et la salubrité du grain.

2. Développement de céréales et d'oléagineux transgéniques

Le Canada doit se pencher sur les défis de commercialisation posés par le développement et la production de grains transgéniques. Les consommateurs se préoccupent de plus en plus de la salubrité des grains transgéniques. Certains pays ont même établi des exigences d'étiquetage à l'égard des produits transgéniques. Si le Canada désire conserver sa part du marché international, il se doit d'être capable de séparer les variétés transgéniques et non transgéniques. Les variétés transgéniques n'étant pas distinguables visuellement des variétés non transgéniques, les pressions sur le système de classement visuel s'accentuent et le besoin de trouver une autre méthode d'identification s'intensifie.

3. Changements structurels dans l'industrie céréalière canadienne

Les changements structurels observés dans l'industrie céréalière canadienne ont une incidence sur l'assiette du revenu de la CCG. Les livraisons moyennes de grain ont chuté d'environ 20 % aux terminaux portuaires depuis le début des années 1990. Cette chute a eu des répercussions financières considérables sur la CCG, car la plupart de ses recettes proviennent des droits exigés pour l'inspection et la pesée du grain destiné à l'exportation au moment de son chargement sur les navires.

La diminution progressive du nombre de petits silos primaires et la construction simultanée de silos à grande capacité contribuent également au changement structurel de l'industrie céréalière. Depuis le début des années 1960, le nombre de silos primaires est passé de 5 000 à tout juste moins de 500 dans l'Ouest canadien. Au cours de la même période, la capacité de stockage moyenne est passée d'environ 2 000 tonnes à plus de 10 000 tonnes, et même à 100 000 tonnes dans certains cas. Ces changements ont diverses répercussions sur la CCG, notamment une baisse des recettes d'agrément, la nécessité de changer ses politiques en matière d'agrément, une évolution de la demande de services de la CCG (c.-à-d. une augmentation de la demande d'évaluation de la qualité à la ferme) et une réduction éventuelle de l'uniformité des cargaisons de grains.

4. Préoccupations accrues des consommateurs à l'égard de la salubrité des aliments

Les acheteurs exigent de plus en plus l'exécution d'analyses rigoureuses et rapides pour s'assurer de la salubrité des cargaisons de grains canadiens. La demande d'analyses spéciales pour dépister les résidus chimiques dans les cargaisons augmente l'importance de la recherche visant l'élaboration de nouvelles méthodes d'analyse, ou l'adaptation des

méthodes actuelles, de sorte qu'elles soient suffisamment précises et exactes pour satisfaire aux attentes très élevées du marché.

5. Le nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

En 2001, le Gouvernement du Canada s'est engagé envers un Cadre stratégique pour l'agriculture pour le XXI^{e} siècle. Ce cadre vise à augmenter la part du Canada dans les marchés internationaux des aliments, à assurer les Canadiens de la salubrité de leurs aliments et permettre aux producteurs d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaire à la gestion des risques de l'agriculture. L'objectif ultime est que le Canada devienne le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation agroalimentaire et de production alimentaire écologique.

Le mandat et les activités connexes de la CCG touchent à la plupart des domaines couverts dans le cadre stratégique : programmes nationaux de salubrité des aliments, augmentation des transferts de résultats scientifiques, de technologie et de connaissances vers l'industrie et les producteurs, gestion des risques d'entreprise grâce au programme de protection financière de la CCG. La mise en œuvre de ces priorités permettra à l'agriculture canadienne d'avoir accès à des marchés qui exigent une documentation de traçabilité et encouragera l'adoption de pratiques innovatrices par les producteurs et par l'ensemble du secteur. L'attestation de la qualité des grains par la CCG joue un rôle important dans la mise en marché du grain canadien à l'étranger. En 2001-02, nous avons travaillé au développement d'un programme de vérification et d'attestation de la ségrégation. Nous coopérons aussi avec l'industrie à l'introduction de ségrégation et de traçabilité non visuelle dans le système de manutention des grains en vrac. Toutes ces initiatives et activités démontrent un engagement continu de la CGC envers l'élaboration de plans et de priorités qui viendront compléter le Cadre stratégique pour l'agriculture du gouvernement.

Chapitre 3: Rapport sur le rendement

La CCG a un secteur d'activités et un objectif prioritaire: *un système d'assurance-qualité des grains qui améliore la mise en marché des grains dans l'intérêt des producteurs.*

Afin d'atteindre cet objectif en 2001-2002, la CCG a regroupé ses programmes autour de quatre résultats stratégiques:

1. un régime d'assurance-qualité qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers;
2. des transactions sur les grains équitables et transparentes;
3. la défense des droits des producteurs;
4. la saine gestion de l'organisme.

Les résultats stratégiques démontrent les avantages découlant des services de la CCG. La Commission a ciblé plusieurs résultats prévus pour chacun des résultats stratégiques. Les résultats obtenus pour chacun des résultats prévus durant le dernier exercice sont expliqués plus bas.

1. Un système d'assurance-qualité qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers

Nombre d'employés à temps plein: 558

Ressources prévues par rapport aux ressources utilisées	
	Montant en $
Ressources prévues	46 763 544 $
Ressources utilisées :	47 565 399 $

Résultat prévu: Un système d'assurance-qualité qui s'adapte en vue de traiter les variétés non distinguables visuellement et de séparer les céréales et les oléagineux génétiquement modifiés.

La Commission canadienne des grains entend offrir un système d'assurance-qualité qui répond aux besoins actuels et à long terme de l'industrie céréalière. Les ressources techniques et scientifiques de la CCG sont essentielles à l'élaboration d'un régime qui puisse relever les défis que présentent les exigences des marchés concurrentiels et une industrie en constante évolution.

Court terme

En 2001-2002, la CCG a continué de faire face à des défis concernant le système de classement visuel et d'assurance-qualité. Le problème chronique lié à l'arrivée de variétés de blé roux du printemps de l'Ouest canadien (CWRS) non enregistrées dans le réseau de manutention n'a pas diminué. Ces variétés ont un aspect semblable à celui des variétés

enregistrées de blé CWRS, mais ont des propriétés différentes lorsqu'on les transforme. La présence de ces variétés dans le système de manutention, si elle devient plus élevée que les tolérances pré-définies, pourrait compromettre la qualité des expéditions de blé de l'Ouest canadien.

Afin de réduire au minimum les risques de compromettre la qualité des expéditions de grain d'exportation en 2001-2002, la CCG a continué de surveiller les wagons de blé CWRS déchargé aux silos terminaux et chargé pour exportation dans les ports. Au moyen de méthodes biochimiques d'identification variétale, la CCG a effectué des essais pour garantir que les cargaisons étaient composées des variétés enregistrées spécifiées dans les annexes de grades. On n'a détecté aucune cargaison qui dépassait la tolérance établie pour les variétés non enregistrées.

Moyen terme

Comme l'illustrent les problèmes liés à la livraison de variétés non enregistrées, on constate une érosion rapide de l'efficacité de la méthode de distinction visuelle comme outils premier de ségrégation des grains. D'autres changements connexes ayant un effet sur la méthode visuelle comprennent le développement et l'enregistrement de nouvelles variétés qui ne correspondent pas aux types ou classes de qualité existants mais possèdent la même apparence visuelle, la subdivision de classes de blé en plus d'un type de qualité et l'introduction possible de blé génétiquement modifié (GM).

En janvier 2001, la CCG a établi un comité d'intervenants sur la gestion de la qualité des grains afin d'élaborer des solutions de rechange aux méthodes visuelles de ségrégation des grains en lots ayant les mêmes qualités à l'utilisation finale. Au printemps de 2002, le comité a soumis un rapport de ses délibérations à la CCG. Ce rapport comprenait deux options, toutes deux fondées sur un système de déclarations (assermentées) sur les variétés. La CCG consultera les producteurs et d'autres intervenants de l'industrie des grains à l'été et à l'automne de 2002 afin d'obtenir leur avis et de déterminer l'option de remplacement la plus acceptable pour les méthodes visuelles.

De plus, la CCG collabore avec l'Institut canadien des semences (ICS) pour élaborer un programme de vérification et d'attestation des systèmes de ségrégation. La vérification des processus de ségrégation par une tierce partie améliorera la qualité marchande des produits céréaliers ou oléagineux spécialisés dans des marchés de créneau. Par exemple, certains clients demandent des variétés de grain précises. Puisque ces variétés ne sont pas visuellement distinguables à partir du grain en vrac, il faut concevoir et mettre en oeuvre un processus de ségrégation pour s'assurer que le client n'obtiendra que les variétés demandées. L'attestation par la CCG du processus de ségrégation donnera à l'acheteur une assurance accrue que le produit qu'il reçoit correspond bien à ce qu'il attendait.

La CCG a mis en œuvre plusieurs stratégies pour relever les défis à moyen terme:

En janvier 2001, la CCG a formé un comité sur le système de gestion de la qualité du grain, qui regroupe des producteurs, des manutentionnaires, ainsi que des représentants de l'Association canadienne des producteurs de semences, de la Commission canadienne

du blé, du Conseil canadien du canola, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de l'Association canadienne des cultures spéciales. L'objet du comité est de trouver des solutions de rechange aux méthodes de distinction visuelle pour séparer les céréales, les oléagineux et les cultures spéciales en lots possédant les mêmes caractéristiques à l'utilisation finale. Un des objectifs à moyen terme du comité est d'élaborer la structure d'un système de déclaration variétale. Le comité fera une annonce à ce sujet à l'automne 2001.

La CCG et l'Institut canadien des semences (ICS) ont entamé des pourparlers visant l'élaboration d'un programme de vérification et d'attestation des systèmes de ségrégation. Le partenariat conjuguera l'expérience de la CCG en analyse du grain à celle de l'ICS en attestation de processus. Les partenaires entendent élaborer un programme d'appui aux entreprises canadiennes qui désirent avoir accès aux marchés spécialisés, c'est-à-dire qui veulent approvisionner des clients qui exigent des variétés spécifiques de grain. Le CCG prévoit entreprendre un projet pilote à ce sujet dans la région de Bayport. Prévu pour 2001-2002, le projet pilote consistera à vérifier et à attester les processus de ségrégation mis en place par les entreprises ontariennes et québécoises.

Long terme

La solution à long terme pour dépasser les limitations du système de classement par distinction visuelle sera d'augmenter les services visuels pour les remplacer ensuite par des méthodes non visuelles de séparation du grain en lots de qualité semblable. L'industrie nécessite des analyses rapides, automatisées et précises afin d'identifier les variétés ou de mesurer des caractéristiques qualitatives spécifiques. En 2001-2002, la CCG a poursuivi ses activités de recherche visant à développer une telle technologie. Un des résultats obtenus est la mise en oeuvre d'un programme de tests offerts à la Commission canadienne du blé et à l'industrie de la manutention pour vérifier la pureté variétale des expéditions d'orge brassicole. On utilise des tests par électrophorèse et une procédure fondée sur des analyses d'ADN, développée récemment par le laboratoire de la CCG, pour vérifier que les expéditions d'orge brassicole répondent aux spécifications du contrat en ce qui concerne les niveaux de pureté. Ces niveaux sont généralement fixés à 95 % ou plus. Cette technique est aussi utilisée comme service aux malteries, pour déterminer le mélange de variétés dans des échantillons de malt mélangé. La réussite d'une méthode fondée sur des analyses d'ADN pour l'identification des variétés d'orge dans le secteur de la manutention et de l'industrie brassicole illustre les possibilités d'application pratique de la recherche en biologie moléculaire. Des progrès ont aussi été accomplis dans le développement de tests en laboratoire fondés sur l'ADN afin d'identifier le canola et le soja génétiquement modifiés.

Le but ultime de ces recherches est de mettre au point des méthodes rapides, automatisées, portables (pour utilisation sur le terrain) et économiques pour l'identification par des analyses d'ADN. Ces techniques seront utilisées par la CCG pour attester la composition variétale d'expéditions et, au besoin, détecter la présence de grains génétiquement modifiés ou de caractères transgéniques.

Résultat prévu: La CCG offrira des services dans les régions où il y a une demande accrue

Les changements apportés à la réglementation dans l'industrie céréalière et l'évolution des marchés internationaux depuis les cinq dernières années offrent à la CCG la possibilité de fournir à la clientèle de nouveaux services essentiels.

Au cours des dernières années, les Prairies ont connu une croissance de la transformation à valeur ajoutée des grains et une expansion des productions animales. On a aussi observé plus d'exportations directes de grain vers les États-Unis. Les exportations céréalières annuelles vers les États-Unis sont passées de 1,2 million de tonnes en 1991-1992 à 3,09 millions de tonnes en 2001-2002. Les services d'inspection de la CCG ne sont pas obligatoires dans le cas des livraisons par camion ou par chemin de fer à l'intérieur du Canada ou de la partie continentale des États-Unis, mais de nombreux expéditeurs font tout de même appel à nos services pour s'assurer que la qualité des livraisons répond aux attentes de la clientèle.

Au même moment, les entreprises de manutention céréalière ont construit des silos à grande capacité dans les Prairies afin d'améliorer l'efficience de leurs exploitations et réduire les frais de transport. Les exploitants de ces silos à grande capacité exigent de plus en plus de la CCG qu'elle fournisse ses services sur place pour veiller à ce que les grandes cargaisons ferroviaires quittant leurs installations soient de la qualité voulue.

La production des légumineuses s'est accrue considérablement dans les Prairies : plus de 100 pays importent maintenant du Canada des pois, des lentilles, des pois chiches et des haricots. Le Canada est actuellement le plus grand exportateur au monde de pois et de lentilles et devient un concurrent très fort dans les marchés internationaux du pois chiche et du haricot sec. Les avantages de la culture alternée, le bon rendement à l'hectare, les besoins minimes en engrais et les prix contractuels ont contribué à l'attrait des légumineuses pour les producteurs.

Au cours de 2001-2002, la CCG a entrepris plusieurs projets et achevé plusieurs autres afin de répondre à la demande croissante de services d'assurance-qualité visant les cultures spéciales et de services aux centres de services des Prairies et des bureaux régionaux.

Services dans les Prairies

La CCG possède neuf centres de services dans les Prairies. Ces centres fournissent sur place des services d'inspection, d'attestation et de pesée aux silos primaires à grande capacité. Au cours des deux dernières années, les producteurs et les intervenants de l'industrie ont exprimé un besoin accru de services à ces centres. Nous avons donc ajouté 5 employés à l'inspection et à la pesée dans la région des Prairies en 2001-2002. En outre, un perfectionnement a été offert au personnel existant afin de lui permettre d'exécuter les fonctions de pesée.

La CCG a ouvert un bureau à Swift Current en 2001-2002. Il ne s'agit pas d'un centre offrant tous les services, mais plutôt d'un endroit où les inspecteurs du bureau de

Moose Jaw pourront faire des analyses entomologiques et accéder aux systèmes de données internes et d'entreposage d'échantillons de grain.

Les centres de services des Prairies fournissent aux producteurs et à l'industrie certains services entomologiques et d'analyse, notamment des analyses de protéines, de teneur en eau et de poids spécifique ainsi que des évaluations de facteurs de classement spécifiques. Les laboratoires de Winnipeg traitent les demandes d'analyses plus complexes de la clientèle de la région des Prairies. La CCG a étudié la possibilité de fournir ces services d'analyse plus complexes aux bureaux régionaux des Prairies, mais le coût du matériel et les frais connexes se sont révélés trop élevés pour justifier l'essor des services.

Légumineuses

Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) de la CCG a entrepris et achevé plusieurs initiatives en 2001-2002, notamment:

- la dernière phase de la mise sur pied du nouveau laboratoire sur les légumineuses en avril 2001.
- une participation active, en collaboration avec Pulse Canada, à l'élaboration d'une stratégie de recherche pour les légumineuses canadiennes.
- le début d'une recherche sur la composition du soja de qualité alimentaire, en collaboration avec l'industrie du soja de l'Ontario.
- la poursuite de l'élaboration d'enquêtes sur les récoltes de légumineuses, notamment les pois chiches, les lentilles et les haricots blancs. Les données de haute qualité provenant ces enquêtes aideront à la mise en marché des légumineuses canadiennes.

De plus, en juin 2001, des membres du LRG ont participé à la deuxième réunion annuelle d'un groupe international composé de représentants des plus grands pays exportateurs de légumineuses. On a mis la dernière main à certains projets clés et le LRG, en partenariat avec Pulse Canada, joue un rôle de premier plan dans des projets de développement de méthodes d'évaluation de la teneur en eau et en protéines ainsi que de l'absorption d'eau et de la qualité culinaire. Le LRG participe aussi activement à des projets liés au déglumage, à la mesure de la couleur et à la nomenclature. Les premiers résultats de recherches concernant la teneur en eau et en protéines seront présentés à la réunion d'octobre 2002 de l'American Association of Cereal Chemists. Le LRG jouera un rôle de chef de file dans l'organisation de ce comité technique sur les légumineuses.

En 2001-02, avec l'aide de Pulse Canada, un spécialiste technique supplémentaire a été ajouté au groupe de recherches de la CCG, qui s'est engagée à maintenir ce poste de façon permanente. Cela permettra d'achever rapidement un projet d'élaboration d'une base de données compositionnelle sur les cultures canadiennes de légumineuses. La détermination de données détaillées sur les effets de la variété et de l'environnement sur la composition des cultures de légumineuses aidera à pénétrer les marché des légumineuses pour la consommation humaine et animale.

Résultat prévu: Capacité accrue de contrôler et de détecter les résidus de pesticides, les mycotoxines, les métaux lourds et les champignons afin de veiller à ce que les expéditions de grains canadiens respectent les seuils de tolérance internationaux en ce qui a trait à la salubrité des aliments.

La salubrité des aliments destinés à la consommation humaine ou animale est devenue un des enjeux principaux pour les producteurs, les transformateurs, les négociants et les consommateurs. La salubrité des grains est considérée comme une priorité par les acheteurs de grains et devient une condition de plus en plus importante dans les contrats de vente de grain.

La salubrité des grains est une priorité en émergence à la CCG. Le programme de salubrité des grains de la CCG touche cinq éléments : la prévention, le contrôle, la surveillance, la recherche et le soutien au marché. Cette démarche veille à ce que le grain canadien ne soit pas compromis par un nombre toujours croissant de questions sur la salubrité des aliments. Les services de salubrité des grains de la CCG offrent aux négociants et aux acheteurs de grains canadiens les moyens d'assurer et d'attester la salubrité des cargaisons de grains du Canada.

Le marché international exige des normes de plus en plus rigoureuses et complexes concernant les substances toxiques et la salubrité des grains. La CCG élabore et évalue sans cesse des méthodes analytiques afin de conserver ses capacités de dépistage, notamment en évaluant des méthodes d'analyse rapide en vue d'en améliorer l'efficience et d'en réduire les coûts. La CCG étudie l'accessibilité des analyses, leur efficience et leur incidence sur le matériel ainsi que les coûts de main-d'œuvre.

La plupart des techniques d'analyse rapide ne visent qu'un seul agent chimique spécifique, fournissent des résultats comportant des tolérances plus grandes et sont moins économiques que les analyses en laboratoire, car ces dernières permettent souvent d'analyser plus d'un agent chimique à la fois. Le choix de la méthode dépend toutefois du client et de l'utilisation des résultats. En 2001-2002, nous avons évalué deux nouvelles techniques de dosage immunoenzymatique (ELISA) du déoxynivalénol (DON), une méthode ELISA pour l'ochratoxine A et une méthode de fluorométrie par colonne d'immunoaffinité pour le DON.

Un des objectifs de la CCG est de continuer à renforcer ses recherches et ses services en assurant que l'unité de salubrité des grains possède un espace adéquat et des ressources suffisantes. À titre d'exemple, en 2001-2002, un troisième laboratoire de préparation d'échantillons a été ajouté pour les tests analytiques de substances organiques à l'état de traces et un nouvel appareil automatisé de digestion par micro-ondes a été acheté pour tester la présence d'éléments en traces.

Résultat prévu: Réputation internationale accrue et reconnaissance à titre d'organisme impartial d'assurance de la qualité de calibre mondial.

La division des Services à l'industrie de la CCG a obtenu l'homologation ISO de ses services-clés d'assurance de la qualité et de la quantité. Cette homologation a exigé l'examen rigoureux et la documentation précise des services et des procédures.

En 2001-2002, le siège de la CCG et la région de Thunder Bay ont réussi le processus de vérification, de sorte que les régions de Bayport, du Pacifique et de l'Est ainsi que certains centres de service de la région des Prairies ont reçu un « Certificat d'homologation multi-site » à la norme ISO 9002:1994. Nous mettons maintenant l'accent sur le maintien de notre homologation en effectuant des audits internes aussi bien qu'externes de nos processus. Nous prévoyons entamer en 2002-2003 les démarches pour passer à la nouvelle norme ISO 9001:2000.

Depuis septembre 2002, un processus officiel a été entamé pour l'homologation ISO de la division des Services à l'organisme. Le LRG prévoit aussi faire des démarches vers une homologation ISO.

Le respect des normes ISO est un élément commercial très important dans une économie mondiale. La CCG a entrepris de se soumettre aux normes ISO pour rehausser la réputation d'excellence du régime d'assurance de la qualité et de la quantité du grain canadien à l'échelle internationale. La division des Services à l'industrie a mis en œuvre le système de gestion de la qualité afin d'améliorer les processus de travail, de contrôler les processus de documentation et de favoriser l'adoption de meilleures pratiques de gestion.

Résultat prévu: Services continus et efficaces d'assurance-qualité et d'assurance-quantité, adaptés aux besoins d'utilisation finale des acheteurs et à l'évolution de l'industrie céréalière.

Missions d'appui aux marchés

Les chercheurs et les inspecteurs de la CCG jouent un rôle important en matière de vente et de promotion du grain canadien. Au cours des missions de soutien aux marchés, les chercheurs et les inspecteurs prennent le pouls des acheteurs et des transformateurs afin de cerner les caractéristiques qualitatives d'importance et veillent à ce que le régime d'assurance-qualité réponde bien aux besoins de la clientèle. Les commentaires des clients contribuent à l'amélioration du régime d'assurance-qualité. Des missions d'appui aux marchés ont lieu annuellement.

En juin 2001, des visites et des réunions techniques ont été tenues avec des importateurs, des semouliers, des fabricants de couscous et de pâtes ainsi que des boulangers à Casablanca et à Meknes, au Maroc. À la suite de ces missions, nous avons visité le laboratoire de contrôle de la qualité du blé de l'organisme gouvernemental algérien responsable de l'approvisionnement en blé à Alger. Pendant que nous nous trouvions à Alger, nous avons aussi visité des semouleries et des fabriques de couscous aux environs.

En novembre 2001, de nouveaux séminaires sur la culture du blé ont été présentés, et des renseignements techniques ont été échangés avec des utilisateurs de blé canadien au cours de visites au Japon, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie et aux Pays-Bas. Des renseignements semblables ont été échangés avec des utilisateurs de blé du Venezuela, de l'Équateur et du Pérou en février 2002.

En 2001-2002, la CCG a continué à faire des progrès dans le développement de technologies pour faciliter le classement et l'inspection du grain.

Détermination du grain vitreux dur

La teneur en grains vitreux durs (HVK) est un important déterminant de la qualité du blé dur; les normes de classement du blé dur comprennent en effet des exigences minimales de teneur en HVK. Toutefois, la mesure de la teneur en HVK d'un échantillon de blé dur suppose l'utilisation d'une technique de séparation visuelle subjective et fastidieuse, qui mène à des goulots d'étranglement aux silos à grain de grand débit lorsque le déterminant principal de la classe est la teneur en HVK. L'élaboration d'une procédure rapide, objective et uniforme de détermination de la teneur en HVK est donc une des premières priorités de la CCG. À cette fin, nous avons évalué le potentiel de la spectroscopie de réflexion de l'infrarouge proche (SRIP) pour prédire la teneur en HVK. Les résultats indiquent que la SRIP a un grand potentiel pour la détermination objective rapide de la teneur en HVK du blé dur, et les études au moyen de grades évalués sur le terrain se poursuivent.

Détermination de la teneur en huile

Le bureau des Services à l'industrie de la CCCG à Vancouver s'est doté d'une capacité de détermination rapide et non destructive de la teneur en huile du canola par résonance magnétique nucléaire (RMN) pulsée. L'application de cette technologie permet maintenant de tester les expéditions d'exportation de canola par des méthodes internationalement reconnues de détermination de la teneur en huile sans devoir envoyer d'échantillons au LRG à Winnipeg pour une analyse en laboratoire. Nous disposons maintenant, sur place, d'appareils qui nous permettent d'attester la teneur en huile des chargements de canola destinés à l'exportation dans le cadre du programme d'assurance-qualité de la CCG. D'autres oléagineux (lin/solin et moutardes) seront ajoutés pour l'année de récolte 2002-2003.

Analyse rapide des semences de canola pour la détermination de facteurs de qualité multiples

Des recherches menées au LRG en collaboration avec des entreprises de sélection du canola ont conduit à l'adoption par ces firmes de la technologie de réflexion de l'infrarouge proche (RIP) pour estimer rapidement plusieurs paramètres de qualité, tels que l'humidité, la teneur en huile, la teneur en protéines, la teneur en glucosinolate et la chlorophylle. Le système de manutention des grains, qui utilise la technologie RIP pour la ségrégation selon la teneur en protéines, n'a pas pu adopter ces tests en raison des appareils spécialisés requis et des exigences de modélisation supplémentaire. Un instrument portable de RIP par transformées de Fourier (RIP-TF) branché sur Internet a été évalué dans le cadre d'un contrat avec l'entreprise Cognis AgroSolutions. Les

résultats de cette étude semblent indiquer que des méthodes de type RIP pourraient être utilisées à l'avenir pour la spécification, la ségrégation et la classification des semences de canola canadiennes aussi bien à la CCG que par les silos terminaux intérieurs et d'exportation pour la surveillance de la qualité des stocks, des contenus de wagons ou des cargaisons de navires.

Téléimagerie

La CCG continue de développer la « télé-imagerie » comme méthode de soutien technologique aux inspecteurs de grain qui travaillent dans des endroits éloignés. Jusqu'à maintenant, nous avons photographié et entreposé électroniquement différents facteurs de classement des grains pour les rendre accessibles aux inspecteurs comme référence. Plusieurs appareils photo ont été achetés pour les bureaux régionaux de la CCG et seront distribués à temps pour un début de fonctionnement à l'automne.

2. Transactions sur les grains équitables et transparentes

Nombre d'employés à temps plein: 29

Ressources prévues par rapport aux ressources utilisées	
	Montant en $
Ressources prévues	3 907 309 $
Ressources utilisées :	3 546 069 $

Résultat prévu: Système d'arbitrage des grades adapté aux besoins changeants de l'industrie.

Le système d'arbitrage des grades de la CCG est fondé sur une disposition de la *Loi sur les grains du Canada* connue sous l'appellation « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur (www.grainscanada.gc.ca/prodser/grainquality/grade-moist-dock-f.htm). Si un producteur et un exploitant de silo primaire ne s'entendent pas sur le grade ou le taux d'impuretés attribué à la livraison du producteur, les deux parties peuvent demander une décision exécutoire de la CCG. L'exploitant de silo est alors tenu de compenser le producteur selon la décision rendue. La disposition « sous réserve de la détermination du grade et des impuretés par un inspecteur » est un droit de longue date des producteurs.

Pour répondre aux besoins de l'ensemble de l'industrie, la CCG a continué de mettre en œuvre un processus d'arbitrage sur le dosage des protéines (www.grainscanada.gc.ca/faq/protein-f.htm) et a mis en œuvre de nouvelles annexes de grade en 2001-2002.

Arbitrage sur le dosage des protéines

Le blé qui possède une teneur en protéines élevée commande une prime du marché en raison de son meilleur comportement à la mouture. Les directeurs de silos analysent les livraisons de blé des producteurs pour déterminer la teneur en protéines et établir le prix

qui sera payé à chacun des producteurs selon le grade et la teneur en protéines de sa livraison. L'exactitude des résultats d'analyse pour déterminer la teneur en protéines est essentielle au paiement équitable des producteurs. Au fil des ans, de nombreux producteurs ont exprimé leur préoccupation à l'égard de l'exactitude des analyses protéiques devant la divergence des résultats du dosage des protéines d'un silo primaire à l'autre.

Le service d'analyse protéique de la CGC offre aux directeurs de silos primaires et aux producteurs un moyen pratique d'obtenir une décision impartiale sur la teneur en protéines quand les deux parties ne s'entendent pas à ce sujet. Dans un tel cas, le directeur et le producteur soumettent un échantillon à la CCG pour analyse et obtention d'une décision exécutoire. Pendant l'exercice financier 201-202, la CCG a reçu 46 échantillons pour évaluation de la teneur en protéines. La faible demande de services n'est toutefois pas une indication de la valeur du service, puisque celle-ci tient plutôt de sa disponibilité. Le simple fait que les producteurs aient droit à une évaluation exécutoire de la CCG concernant la teneur en protéines contribue à assurer qu'ils seront traités de façon équitable aux silos primaires.

Annexes de grades

Le système de classement de la CCG est fondé sur des grades, dont les caractéristiques sont établies par le *Règlement sur les grains du Canada* (www.grainscanada.gc.ca/pubs/ggg/ggg-f.htm). Les comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est, composés de représentants des producteurs et de l'industrie, ainsi que d'experts techniques de la CCG, sont responsables d'examiner les normes de classement du grain et de formuler des recommandations à ce sujet. Les annexes de grades sont établies à chaque année afin de rester à l'avant-garde des changements techniques et commerciaux dans l'industrie céréalière.

En 2001-2002, on a enlevé la présence de matières étrangères comme facteur de classement des pois fourragers. Cette décision a été fortement appuyée par tous les secteurs de l'industrie du pois fourrager, puisqu'il s'agit d'une question très sensible depuis plusieurs années. Le Comité de normalisation des grains de l'est a aussi recommandé l'abaissement de la norme Canada n° 1 jaune concernant la teinte verte de la surface des graines de soja. À la suite de discussions avec les utilisateurs finaux de soja, il a été décidé que la norme de la CCG était trop élevée et que des graines de soja de qualité acceptable étaient déclassées inutilement.

Résultat prévu: Règlements équitables, exécutoires et appliqués uniformément.

Afin de veiller à ce que les règlements de la CCG soient équitables, exécutoires et appliqués uniformément, les propositions de changements à apporter aux politiques et aux règlements sont soumises à un examen minutieux et rigoureux composé des étapes suivantes:

- rédaction d'un document de discussions mettant en évidence les choix offerts concernant une proposition de changement;
- consultations auprès des intervenants concernés;

- évaluation interne des commentaires et prise de décision;
- avis aux intervenants concernés du changement;
- proposition de modification du règlement, au besoin.

La CCG a tenu compte des inquiétudes exprimées par les intervenants et révisé de nombreuses politiques. Voici quelques exemples:

Expéditions directes

Les expéditions directes sont celles où des grains canadiens sont transbordés directement de wagons ou de camions directement dans un navire, soit sans entreposage soit avec un entreposage limité, non enregistré et effectué dans des conditions de ségrégation. Les expéditions directes permettent de réduire les coûts puisqu'elles ne nécessitent qu'une seule inspection et pesée officielles. Comme le processus d'expédition directe s'est modifié, la CCG a réexaminé la politique de 1993. La complexité de la situation des expéditions directes créait des inefficacités et aurait pu éventuellement mener à une attestation inexacte de grains canadiens.

La CCG s'est donc penchée sur la question, a consulté les intervenants, puis a décidé d'apporter plusieurs changements aux politiques (www.grainscanada.gc.ca/pubs/policy/2002/direct_hit-f.htm). Les changements réglementaires nécessaires seront mis en vigueur le 1er août 2002. La CCG a choisi de modifier les éléments de la pesée, de l'inspection et de l'entreposage afin de simplifier la situation actuelle et de revenir à l'intention originale du processus d'expédition directe. Cette décision est un changement positif, qui permettra une prestation plus efficace des services de la CCG et augmentera les revenus tout en réduisant au minimum le risque de responsabilité de la CCG.

Examen des marges maximales de perte de poids aux silos de collecte primaires

La perte de poids est définie est définie dans la *Loi sur les grains du Canada* comme la « perte de poids des grains occasionnée par leur manutention ou traitement » (www.grainscanada.gc.ca/Pubs/factsheets/shrinkage-f.htm). C'est en réponse aux demandes et aux recommandations des producteurs et de l'industrie que la CCG a effectué cet examen dans le but d'assurer des pratiques justes et uniformes de déduction pour perte de poids dans l'ensemble du Canada.

Ce réexamen a été long, puisqu'il faisait intervenir différents intervenants aux opinions divergentes. En fonction des résultats de la consultation, la CCG a décidé de proposer de fixer à zéro les marges maximales de perte de poids aux silos primaires à compter du 1er août 2003. Nous avons été convaincus par les arguments des organisations de producteurs, selon lesquels les exploitants de silos devraient être responsables des pertes de poids des grains qu'ils ont achetés des producteurs. Cette opinion a été étayée et renforcée par une analyse des données de la CCG, qui n'a pas pu démontrer de façon concluante l'existence de pertes dues à des pertes de poids dans le système de manutention des grains.

Séparations mécaniques

Lorsqu'un grain, comme du blé, est livré à des silos terminaux, il peut contenir d'autres grains, comme du lin, en plus du grain principal. Ce grain secondaire doit normalement être séparé du grain principal. La réglementation sur la séparation mécanique exige que le silo terminal sépare ces grains secondaires et offre un revenu séparé à l'expéditeur pour certains grains contenus dans les criblures lorsque la proportion de ce grain est d'au moins 6 % du poids brut de l'expédition.

Après de nombreuses consultations, la proposition de la CCG d'abroger la réglementation sur les séparations mécaniques a été acceptée et est entrée en vigueur le 1er août 2002. L'abrogation de la réglementation sur les séparations mécaniques favorisera la livraison de grain plus propre parce que les expéditeurs primaires ne recevront pas automatiquement de revenu pour les grains contenus comme impuretés dans leur expédition. La séparation mécanique occasionne des frais supplémentaires et des inefficacités mineures aux silos terminaux. En outre, la CCG croit qu'il faut être dissuasif à l'égard du mélange de grains. Des séparations mécaniques seront toutefois offertes de façon facultative aux expéditeurs.

Installations de chargement des wagons de producteurs (ICWP)

Au cours des trois dernières années, on a constaté une hausse de l'intérêt pour l'exploitation commerciale d'installations de chargement de wagons de producteurs (ICWP) aussi bien que pour l'utilisation de wagons de producteurs. La CCG s'est donc demandée si les règlements qui s'appliquent à ce domaine étaient toujours pertinents et a voulu vérifier que ces règlements répondent toujours aux besoins des producteurs et du système d'assurance-qualité canadien.

La CCG a lancé une consultation publique pour déterminer comment il faudrait réglementer les ICWP. Les commentaires recueillis au cours de la consultation ont indiqué que les producteurs appuyaient massivement une exemption de l'exigence de licence. La consultation a aussi permis de déterminer que les expéditeurs de wagons de producteurs sont conscients des risques des ICWP, mais sont prêts à s'en porter totalement responsables. En avril 2002, en fonction de ces commentaires et après une analyse interne de la CCG, nous avons décidé qu'il faudrait exempter de façon conditionnelle les ICWP de l'obligation d'obtenir une licence comme silo primaire dans le cadre de la *Loi sur les grains du Canada.* À plus long terme, on envisagera la possibilité de créer un nouveau type de licence pour les installations de chargement de wagons de producteurs. Cette décision appuie l'adoption par les producteurs d'approches innovatrices pour la mise en marché de leur grain, tout en assurant que le risque au système d'assurance-qualité des grains demeure gérable. On trouvera une liste des ICWP actuellement exemptées au www.grainscanada.gc.ca/regulatory/licensees/exemptpc-e.htm.

3. Défense des droits des producteurs

Nombre d'employés à temps plein: 10

Ressources prévues par rapport aux ressources utilisées	
	Montant en $
Ressources prévues	952 337 $
Ressources utilisées :	956 090 $

Résultat prévu: Protection des producteurs contre les défaillances des sociétés céréalières.

La CGC a un programme permanent d'agrément des compagnies céréalières et des négociants en grains. Toutes les compagnies céréalières agréées doivent fournir une garantie pour assurer le respect de leurs engagements envers les producteurs. Cette mesure vise à protéger financièrement les producteurs advenant la faillite ou le défaut de paiement d'une compagnie céréalière. Afin de confirmer que les entreprises céréalières ont une couverture suffisante d'assurance responsabilité, la CCG supervise les obligations mensuelles des compagnies agréées et demande des fonds supplémentaires en garantie au besoin. En 2001-2002, aucune compensation n'a été versée aux producteurs en raison de manquement de la part d'une compagnie céréalière. Un examen du processus de vérification des entreprises agréées a été achevé en 2002-2002, mais la CCG délibère toujours sur les suites à donner aux recommandations de cet examen.

Les producteurs qui vendent leur grain à ces compagnies ne sont pas protégés en cas de défaut de paiement. On estime qu'il y a actuellement de 125 à 200 compagnies qui achètent des grains sans licence. Pour sensibiliser les producteurs à cette situation, la CCG a effectué une campagne d'envois postaux à plus de 80 000 producteurs afin de leur expliquer leurs droits et leurs responsabilités en matière de licence et de sécurité (www.grainscanada.gc.ca/pubs/brochures/grain_gain-f.htm). La campagne soulignait aussi les risques que l'on court en traitant avec une entreprise non agréée.

En plus des envois postaux directs, la CCG communique son message par le biais des journaux agricoles, des réunions de producteurs, des expositions agricoles et du site Web de la CCG. Par exemple, chaque fois que la licence d'une compagnie céréalière devient périmée, la CCG fait de la publicité dans la presse agricole pour sensibiliser les producteurs à cette situation. Nous affichons aussi une liste continuellement mise à jour des compagnies agréées sur notre site Web au www.grainscanada.gc.ca/information/licensing-f.htm. En outre, on peut trouver une liste des grains admissibles à une protection par garantie au www.grainscanada.gc.ca/Regulatory/Licensees/crops-f.htm.

Il est toujours difficile d'évaluer le succès d'une campagne d'information. Selon l'enquête de la CCG, 90 % des producteurs de grain canadien de l'Ouest préfèrent traiter avec des compagnies agréées par la CCG. On ne peut pas attribuer entièrement ce résultat à la campagne d'information, mais il donne toutefois à penser que la CCG joue un rôle important en matière de protection des producteurs canadiens.

En 2001-2002, on a augmenté les ressources destinées aux activités d'agrément en ajoutant un agent d'application et du personnel de bureau supplémentaire.

Résultat prévu: Traitement équitable des producteurs par les entreprises et les négociants céréaliers.

Le traitement équitable des producteurs est un élément essentiel de la fonction de réglementation de la CCG. La CCG a mis en place un certain nombre de mesures de protection visant le traitement équitable des producteurs lors de leurs transactions céréalières. Parmi ces mesures on compte le rôle de liaison que jouent les commissaires adjoints entre les producteurs et l'industrie locale, une ligne téléphonique sans frais et un mécanisme de plaintes à l'intention des producteurs ainsi que le système d'arbitrage des grades. En 2001-2002, la CCG s'est aussi penchée sur la représentation des producteurs au Comité; de normalisation des grains de l'Ouest.

Les commissaires adjoints

Au cours de l'exercice 2001-2002, la CCG comptait cinq commissaires adjoints représentant les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.

Les commissaires adjoints de l'Est du Canada agissent à titre d'agents de liaison entre la CCG et l'industrie céréalière de l'Est en vue de promouvoir le rôle de la CCG et ses services à l'industrie. Les commissaires adjoints de l'Ouest du pays sont responsables de traiter les demandes de renseignements et les plaintes des producteurs de l'Ouest et de faire connaître les activités de la CCG aux exploitants agricoles. Au total, les commissaires adjoints de l'Ouest ont traité 1 094 plaintes de producteurs concernant des défauts ou des retards de paiement, des désaccords liés aux grades et aux impuretés, des wagons de producteurs, des déductions pour perte de poids et des droits exigés.

Ligne téléphonique sans frais à l'intention des producteurs

Les producteurs peuvent faire part de leurs préoccupations à la CCG grâce à la ligne téléphonique sans frais à l'intention des producteurs. Ce service téléphonique se conforme aux normes de service suivantes :

> Tous les appelants seront avisés, avant la fin de la journée ouvrable suivant la réception de leur appel, que leur plainte ou demande de renseignements a été reçue, et qu'elle sera traitée.

Le tableau suivant présente le nombre total de plaintes et de demandes de renseignements traitées par le service téléphonique sans frais au cours des trois derniers exercices.

Nombre d'appels reçus au service téléphonique sans frais à l'intention des producteurs, par catégorie, de l'exercice 1998-1999 à celui de 2001-2002		
	Plaintes	Demandes de renseignements
Exercice		
1998–1999	41	476
1999–2000	30	622
2000–2001	25	483
2001-2002	73	568

Système d'arbitrage des grades

Comme on l'a souligné auparavant, les producteurs qui ne s'entendent pas avec un exploitant de silo primaire sur le grade, le taux d'impuretés ou le dosage de protéines attribué à leur livraison de grain peuvent demander une décision exécutoire de la CCG. L'exploitant de silo est alors tenu de compenser le producteur selon la décision rendue. Le tableau suivant présente le nombre de demandes d'arbitrage du grade traites par la CCG au cours des quatre derniers exercices.

Nombre de demandes d'arbitrage reçues de l'exercice 1998-1999 à celui de 2000-2002	
	Nombre de demandes d'arbitrage traitées
Exercice	
1998-1999	221
1999-2000	536
2000-2001	481
2001-2002	402

Il existe plusieurs mécanismes de protection pour veiller au traitement équitable des agriculteurs, mais les recherches de la CCG donne à penser qu'un grand nombre d'entre eux ignorent l'existence des services de protection offerts par la CCG. La CCG continue donc de mettre au point de nouvelles stratégies pour informer les producteurs des services de protection offerts par la CCG. Au cours de 2001-2002, cette sensibilisation a pris la forme d'une campagne postale pendant laquelle on entrait directement en contact avec les producteurs.

Représentation des producteurs au Comité de normalisation des grains de l'Ouest (CNGO)

La structure et l'efficacité du CNGO (www.grainscanada.gc.ca/newsroom/newsreleases/2001/2001-15-f.htm) sont des sujets de préoccupation depuis un certain temps déjà. Selon de nombreux producteurs, des producteurs nommés par des compagnies céréalières ou des organisations de l'industrie ne peuvent représenter adéquatement les producteurs à ce comité. En outre, les producteurs et les représentants de l'industrie affirment que le comité doit être restructuré afin de refléter les changements qui se sont produits dans

l'industrie des grains de l'Ouest du Canada. À la lumière de cette situation, on a formé un comité dont le mandat est de présenter des recommandations à la CCG sur la représentation des producteurs au CNGO.

À la suite de recommandations et de commentaires de groupes de l'industrie, les douze sièges de producteurs au CNGO ont été attribués à différents groupes de producteurs et à des intervenants de l'industrie. En juin 2002, des lettres ont été envoyées aux intervenants concernés pour leur demander des noms de candidats pour combler les sièges vacants. Les réponses à ces demandes seront analysées en juillet 2002 afin que le nouveau CNGO entre en fonctions en octobre 2002.

Résultat prévu: Maintien des options de livraison des producteurs.

À la demande des producteurs, la CCG continue de veiller à ce que ces derniers disposent d'options de livraison. Ces options, comme les wagons de producteurs, leur permettent de protéger leurs intérêts. Le fait de pouvoir ainsi éviter les tarifs imposés par les exploitants de silos primaires représente une économie très importante pour les producteurs, surtout lorsque les prix du grain sont bas (www.grainscanada.gc.ca/pubs/factsfarm/factsfarmers15-f.htm). Au cours de l'exercice 2001-2002, les livraisons par wagons de producteurs ont augmenté de 59,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Nombre de demandes de wagons de producteurs traitées, de l'exercice 1998-1999 à celui de 2000-2002	
	Nombre de wagons traités
Exercice	
1998-1999	3 500
1999-2000	3 370
2000-2001	4 145
2001-2002	6 635

Comme noté précédemment, la CCG a mené à bien un vaste processus de consultation sur la réglementation des installations de chargement de wagons de producteurs.

4. Saine gestion de l'organisme

Nombre d'employés à temps plein: 98

Ressources prévues par rapport aux ressources utilisées	
	Montant en $
Ressources prévues	12 185 466 $
Ressources utilisées :	14 101 737 $

Résultat prévu: Services efficaces, adaptés aux besoins et rentables

Au cours du dernier exercice, la CCG a mis en œuvre plusieurs réformes de ses programmes et services afin de faire face au déficit provenant d'une réduction des volumes de grains exportés et de l'augmentation concomitante des coûts. En voici quelques exemples:

- rationalisation des opérations aux silos terminaux et formation polyvalente du personnel;
- réduction du nombre de postes dans la région de Thunder Bay et dans celle du Pacifique
- adoption d'une seule norme relative à certains facteurs de classement;
- rationalisation des services d'inspection à l'arrivage à Vancouver;
- amélioration du processus de collecte des échantillons.

La CCG a aussi commencé à mettre en œuvre l'initiative gouvernementale sur la modernisation de la fonction de contrôleur. Le but de cette initiative est de faire passer les opérations du contrôleur d'une perspective purement financière à une approche plus large et intégrée, qui tient compte des éléments suivants:

- le leadership
- les systèmes de contrôle
- les données sur le rendement
- la gestion intégrée des risques
- les capacités des ressources humaines
- les valeurs et l'éthique

Afin d'atteindre ces buts, la CCG a engagé des consultants externes pour obtenir une Évaluation des capacités de gestion. Les recommandations faites par les consultants ont mené la CCG à travailler sur de nombreux domaines et à y obtenir plusieurs résultats. Par exemple:

- Modèle de prévision des recettes – Pour améliorer le processus de budgétisation de la CCG, on a élaboré un modèle de prévision recettes afin de réorganiser les volumes de grains manutentionnés dans les différentes régions et de recalculer l'incidence de ces volumes sur les ressources. Cela permet à la CCG de modifier ses prévisions financières et ses budgets en fonction de renseignements plus actuels.
- Modèle de prévision des coûts – La CCG a élaboré en 2001 un modèle de prévision des coûts qui apparie les dépenses à des recettes précises. Ce modèle est utilisé en conjonction avec le modèle existant de prévision des recettes et fournit des renseignements utiles au processus de budgétisation (p. ex. aux fins d'évaluation des programmes) La CCG utilise actuellement ce modèle de prévision des coûts.
- Stratégie d'information financière – Au cours de l'exercice financier 2001-2002, la CCG a pu se conformer totalement à la Stratégie d'information financière du Conseil du Trésor.

- Normes de service – La CCG a élaboré des normes de service interne pour ses divisions de Services à l'organisme et des Services à l'industrie. Le but de ces normes est d'améliorer les mesures objectives du rendement des employés au travail et de faciliter la reddition de comptes à l'interne. Le LRG et la division des Services à l'industrie mettent actuellement à jour des normes de service supplémentaires.

La CCG a aussi commencé à répondre aux nouvelles lignes directrices du Conseil du Trésor sur le recouvrement des coûts. Comme les frais de service de la CCG sont gelés jusqu'au 31 mars 2004, nous avons été incapables de mettre en œuvre des initiatives visant un recouvrement complet des coûts lorsque ces services profitaient à un groupe privé. Cependant, notre travail dans ce domaine nous a permis de revoir nos niveaux actuels de recouvrement des coûts et de fixer des niveaux de financement adéquats pour les services de la CCG. Nous sommes donc maintenant en mesure de mettre en œuvre rapidement un programme de recouvrement des coûts dès que notre environnement externe le permettra.

Nos dépenses ont augmenté au cours des trois dernières années. Un grand nombre de nouvelles dépenses peuvent être attribuées à des services-clients supplémentaires, comme le fonctionnement 24 heures sur la Côte Ouest, la surveillance de variétés non enregistrées et l'accroissement des services dans les Prairies. L'essor des services de la CCG s'est avéré nécessaire à la lumière de l'évolution de nature de l'industrie des grains (voir le chapitre 2). La CCG veut suivre le rythme de ces changements de la façon la plus efficace et la plus économique possible.

Résultat prévu: Stabilité financière de la CCG.

En mars 2002, la CCG a entamé le processus d'élaboration d'un Plan d'activités afin de s'attaquer au problème de sa stabilité financière à long terme et de confirmer si ses services continueront de répondre aux besoins de l'industrie. Nous avons nommé un coordonnateur à temps plein du plan d'activités et avons créé un groupe de travail pour l'appuyer. De plus, un comité directeur composé de commissaires de la CCG et de cadres supérieurs a été établi. L'exercice d'élaboration du Plan d'activités profitera du travail fait pendant l'Examen des programmes de 1998-1999. La CCG s'efforce de s'assurer que le plan sera prêt, sous forme de version préliminaire, d'ici octobre 2002.

Résultat prévu: La main-d'œuvre de la CCG est représentative de la population canadienne.

Au cours de la dernière année, la CCG a progressé dans sa réponse aux objectifs d'équité en matière d'emploi quant à la représentation des quatre groupes désignés (Autochtones, minorités visibles, personnes handicapées et femmes). Une analyse de la main-d'œuvre nous permet de constater que la représentation des Autochtones et des personnes handicapées répond aux objectifs prévus. De plus, grâce à une amélioration du recrutement et du maintien en emploi, on a pu amenuiser le fossé pour ce qui est de l'occupation par des femmes de postes scientifiques et professionnels améliorer légèrement la représentation des femmes parmi les inspecteurs des grains. Les minorités

visibles ne sont pas suffisamment représentées parmi notre personnel et la CCG s'est fixé comme priorité de combler cette lacune.

Représentation des groupes désignés à la CCG en date du 14 février 2002				
	Ensemble des employés	Employés appartenant à des groupes désignés	Représentation prévue	Différence (réelle–prévue)
Groupe professionnel				
Femmes	783	261	225	36
Autochtones	783	32	20	12
Handicapés	783	42	36	6
Minorités visibles	783	60	94	-34

Afin de déterminer s'il existe des obstacles systémiques qui pourraient ralentir la réalisation de nos buts, nous avons mené une évaluation approfondie des systèmes d'emploi en mai 2001. Cette évaluation a examiné les facteurs internes qui contribuent aux problèmes de représentation et a offert des suggestions quant à la façon d'y répondre. Les résultats ont ensuite été analysés pour former la base du Plan d'équité en matière d'emploi (PEE) de la CCG, qui a été achevé en 2002. Ce plan a été élaboré par le comité sur l'équité en matière d'emploi et le comité directeur de la CGC, ainsi que par la haute direction, en consultation avec les unités de négociation qui représentent les employés de la CCG. Maintenant que le PEE a été établi et officialisé, la CCG est convaincue de pouvoir atteindre ses objectifs d'équité en matière d'emploi et continuer d'améliorer la représentativité de sa main-d'œuvre.

L'appui de la CCG à l'équité en matière d'emploi se fait sentir aussi dans d'autres domaines. Au cours du dernier exercice financier, la CCG a offert du temps, des ressources ainsi qu'un soutien logistique à ses employés qui oeuvrent au sein du Conseil national des minorités visibles (http://www.hc-sc.gc.ca/ncvm/francais). La CCG continue d'être un partenaire de l'initiative « Faire place au changement » pour l'ensemble des ministères fédéraux au Manitoba. Cette initiative sert actuellement de modèle à d'autres provinces qui travaillent dans ce domaine.

Résultat prévu: Améliorations au milieu de travail.

L'Enquête de 1999 sur les employés de la fonction publique continue de servir de base à des améliorations au milieu de travail. Une formation sur le harcèlement a été dispensée dans plusieurs lieux de travail. Des cours ont été donnés aux gestionnaires pour leur permettre d'atteindre plus de cohérence et de transparence dans le processus de dotation. On examine, republie et affiche sur l'Intranet de la CCG l'ensemble des politiques de ressources humaines (RH) afin de s'assurer que tous les employés sont conscients de ces politiques et pourront y avoir recours au besoin.

On a révisé les modalités pour la délégation des ressources humaines afin de s'assurer que les gestionnaires ont les pouvoirs nécessaires. On amis en œuvre les politiques du

Conseil du Trésor sur la prévention du harcèlement et la divulgation interne d'actes fautifs au travail.

La CCG participe aussi à l'enquête 2002 et a réussi à augmenter légèrement son niveau de participation par rapport à l'enquête de 1999. Cela servira de jalon pour faire le suivi de améliorations dans ce domaine.

Chapitre 4: Mot de la fin

Les résultats obtenus suivants témoignent des efforts de la CCG pour répondre aux besoins changeants des marchés céréaliers, garantir l'équité des transactions sur les grains, protéger les intérêts des producteurs et favoriser la saine gestion de l'organisme:

- stratégies pour moderniser et améliorer le régime d'assurance-qualité;
- partenariat avec l'ICS pour l'élaboration d'un programme de vérification et d'attestation des systèmes de ségrégation
- services accrus dans la région des Prairies;
- achèvement de la mise en place d'un nouveau laboratoire sur les légumineuses
- élaboration et raffinement de nouvelles méthodes d'analyse rapide visant à garantir que les livraisons de grains canadiens respectent les seuils de tolérance internationaux en matière de salubrité des aliments;
- homologation à la norme ISO 9002 pour des services clés de qualité et de quantité à la division des Services à l'industrie
- poursuite du programme d'arbitrage des protéines et nouvelles annexes de grades
- reformulation des politiques afin d'assurer un fonctionnement efficace et économique de la CCG
- réforme de la représentation des producteurs au Comité de normalisation des grains de l'Ouest
- début de la mise en œuvre de l'initiative de la fonction de contrôleur moderne
- atteinte des objectifs de représentation globale concernant les femmes, les Autochtones et les personnes handicapées.

Le succès de la CCG dépend de la souplesse de son exploitation. L'industrie céréalière canadienne est un milieu dynamique et stimulant. La CCG se doit de répondre de manière immédiate aux préoccupations de l'industrie afin de demeurer un organisme efficace. Au cours de l'exercice 2000-2001, la CCG a répondu aux demandes des producteurs et de l'industrie en ce qui a trait à la réglementation des installations de chargement de wagons de producteurs (ICWP). La CCG a agi rapidement pour s'assurer que les producteurs pourront continuer d'avoir droit à toutes les options de livraison tout en maintenant l'intégrité du système d'assurance-qualité.

En résumé, le présent chapitre a mis en évidence les résultats obtenus par la CCG et les domaines dans lesquels elle doit poursuivre ses efforts. La CCG continuera son travail en vue d'atteindre ses résultats stratégiques de manière à contribuer aux intérêts à long terme de l'industrie céréalière canadienne.

Annexe 1: Partenaires de la CCG

Partenaires de la CCG **Partenaires-clés**	**Domaine de collaboration**
Partenaires industriels	
Producteurs	Établissement de normes visant la qualité des grains
Compagnies céréalières	Mise en œuvre du régime d'assurance-qualité des grains
Transformateurs	Élaboration et application des politiques et de la réglementation
Commission canadienne du blé	Partage de l'information sur les marchés
Universités	Expansion et soutien des marchés
Laboratoires	Transferts des technologies et des résultats de recherche
Sélectionneurs	Vérification des processus de préservation de l'identité de l'industrie
Institut international du Canada pour le grain	
Institut canadien des semences	
Organismes et ministères du portefeuille	
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Partage de l'information
Agence canadienne d'inspection des aliments	Recherche
Commission canadienne du lait	Planification stratégique
Société du crédit agricole Canada	Respect des tolérances à l'échelle internationale en ce qui a trait aux contaminants toxiques dans le grain
Conseil national des produits agricoles	Prise en charge conjointe du régime d'assurance-qualité
Autres ministères (gouvernementaux)	
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	Partage de l'information
Statistique Canada	Appui au commerce international
Agence canadienne de développement international	Publication de statistiques sur les grains
Industrie Canada	Expansion et soutien des marchés
Santé Canada	Inspection et certification des balances aux silos terminaux et de transbordement
Agence canadienne des douanes et du revenu	
Conseil national de recherches	
Ministères provinciaux de l'Agriculture	
À l'étranger	
Département de l'Agriculture des É.-U. (inspection des grains, administration des établissements d'emballage et des parcs à bestiaux)	Prise en charge conjointe du régime d'assurance-qualité
	Appui au commerce international

Sciences agroalimentaires, Australie	Recherches
Institut de recherches sur le pain, Australie	Technologie
Office japonais de l'alimentation	Formation et technologie
Bureau d'inspection des grains de la Russie	
Administration du grain (Chine)	

Annexe 2: Rendement financier

Sommaire des crédits approuvés (en milliers de dollars)

		2001–2002		
Approuvés	**Commission canadienne des grains**	**Dépenses prévues**	**Total approuvé**	**Réel**
35	Dépenses de programmes	18 495	18 495	**18 495**
(S)[1]	Contributions aux régimes de prestations aux employés	2 618	2 618	**2 618**
(S)	Fonds renouvelable	(252)	(252)	**(252)**
10	Méthodes de gestion moderne			**148**
15	Conventions collectives			**3 166**
5	Prestations de préretraite			**318**
5	Prestations de maternité et de préretraite			**521**
	revenus RACS			**175**
	remboursement du prêt sur la conformité à l'an 2000			**(100)**
	Transfert au Winnipeg Commodity Exchange	0	0	**(200)**
	Total pour le ministère	**20 861**	**20 861**	**24 889**

[1]affectation statutaire

Le sommaire des crédits approuvés explique le montant du financement accordé à la CCG en vertu des crédits approuvés. Il sert à établir une comparaison entre les dépenses prévues, les fonds alloués (c.-à-d. le total approuvé) et le montant des dépenses après tous les rajustements (c.-à-d. le réel).

Total des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

	2001–2002		
Commission canadienne des grains	**Dépenses prévues**	**Total approuvé**	**Réel**
Équivalents temps plein, c.-à-d. nombre d'employés	805	805	708
Exploitation	62 550	62 550	65 194
Total des dépenses brutes	**62 550**	**62 550**	**65 194**
Moins : Recettes disponibles	41 689	41 689	38 820
Total des dépenses nettes	**20 861**	**20 861**	**26 374**
Autres recettes et dépenses			
Coût des services offerts par d'autres ministères	2 793	2 793	2 793
Coût net du programme	**23 654**	**23 654**	**29 167**

Le présent tableau explique le total du fonds renouvelable, des crédits approuvés et des dépenses et revenus prévus par rapport au total des sommes réellement dépensées par la CCG.

Comparaison dans le temps entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (en milliers de dollars)

			2001–2002		
Commission canadienne des grains	**Réel 1999–2000**	**Réel 2000-2001**	**Dépenses prévues**	**Total approuvé**	**Réel**
	56 324	58 744	62 063	62 550	**65 194**
Total	**56 324**	**58 744**	**62 063**	**62 550**	**65 194**

La présente comparaison dans le temps entre les dépenses ministérielles prévues par rapport aux dépenses réelles est le reflet du total du fonds renouvelable et des crédits approuvés par rapport au total des dépenses réelles de la CCG. Le présent tableau fournit des données comparatives des deux dernières années. Les dépenses nettes ont augmenté de 4 à 5 % par année depuis les deux dernières années.

Recettes disponibles (en milliers de dollars)

			2001–2002		
Commission canadienne des grains	**Réel 1999–2000**	**Réel 2000-2001**	**Recettes prévues**	**Total approuvé**	**Réel**
Inspection, pesée, enregistrement et annulation	40 432	41 776	37 700	37 700	**36 943**
Licences et autre revenu	1 181	1 346	3 989	3 989	**1 877**
Total des recettes disponibles	**41 613**	**43 122**	**41 689**	**41 689**	**38 820**

Les recettes disponibles représentent les fonds provenant des contrats exécutés par la CCG et des droits perçus pour ses services. Une fraction de ces recettes servent à couvrir les frais liés à la prestation des services en question. De plus, le présent tableau fournit des données comparatives des deux dernières années. On observe que, de 1999-2000 à 2000-2001, les recettes ont augmenté de 4 %, mais qu'au cours de l'exercice 2001-2002, elles ont diminué de 10 %.

Dépenses d'immobilisation (en milliers de dollars)

Commission canadienne des grains	Réel 1999–2000	Réel 2000–2001	2001–2002 Dépenses prévues	2001–2002 Total approuvé	2001–2002 Réel
Dépenses d'immobilisation	1 583	2 827	3 000	3 000	**2 643**
Dépenses d'immobilisation	**1 583**	**2 827**	**3 000**	**3 000**	**2 643**

Le présent tableau présente des renseignements comparatifs sur les dépenses d'immobilisation au cours des trois dernières années.

Sommaire financier du fonds renouvelable (en milliers de dollars)

Commission canadienne des grains	Réel 1999–2000	Réel 2000-2001	2001–2002 Dépenses prévues	2001–2002 Total approuvé	2001–2002 Réel
Recettes	68 032	63 083	62 550	62 550	**63 709**
Dépenses	56 324	58 744	62 063	62 50	**65 194**
Bénéfice (ou perte)	**11 708**	**4 339**	**487**	**0**	**1 485**
Ajouter les éléments n'exigeant pas l'utilisation des fonds :					
Dépréciation/amortissement	1 095	1 234	1 334	1 334	**1 900**
Autre	570	754	0	0	**654**
Modification du fonds de roulement	(11 406)	4 280	401	1 918	**769**
Activités d'investissement :					
Acquisition de biens amortissables	(1 513)	(2 818)	(1 970)	(3 000)	**(2 643)**
Excédent de trésorerie (exigence)	**454**	**7 789**	**252**	**252**	**(805)**
Pouvoir : excédent cumulatif (prélèvement)	**14 171**	**21 960**	**14 675**	**12 504**	**11 960**

Le présent tableau explique la conversion de l'information des états financiers de la valeur comptable à la comptabilité de caisse. L'excédent cumulatif (prélèvement) est composé de l'excédent cumulatif net (prélèvement) et d'un crédit approuvé de 2 millions de dollars. Le crédit approuvé est accordé en prévision des besoins de trésorerie durant le cycle économique.